



Avenir de la langue française

Association loi 1901

*Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication
ALF n'aurait pu remplir sa mission sans l'engagement et la générosité de deux présidents
paladins de la langue française et de la Francophonie, et de leur famille :
Philippe Rossillon (1993/97), génial créateur de la plupart des institutions associatives et
gouvernementales françaises et internationales pertinentes, et son ami très proche
Bernard Dorin (1997-2003, puis d'honneur de 2003 à 2019), Ambassadeur de France, dont
l'action fut déterminante dans toutes ses missions de haut diplomate, notamment en 1967,
lors du voyage du Général de Gaulle au Québec.*

Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française*

n°77 – septembre 2022

Association créée en 1992, membre de la conférence des OING et OSC de la Francophonie.

L'Édito d'Albert Salon

Le sommaire est en page 3

Ohé, les Français, intellos et populo, c'est l'alarme !

Trop d'« élites nationales dirigeantes » que l'on vous fait élire, et de médias que l'on vous fait payer, veulent décidément, quoi qu'il vous en coûte, négliger le français et imposer l'anglais jusque dans la vie publique ! Tous soutenus puissamment par nos amis-ennemis de l'empire.

Avenir de la langue française (ALF) et ses 33 partenaires associatifs au sein du *Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF)*, se battent contre les multiples formes de ce qui est devenu une offensive de très grande envergure. Faute de soutien par la Justice française, notamment des tribunaux administratifs, ils se battent au point d'en arriver à saisir le Défenseur des Droits...

Contre la certification de connaissance de l'anglais dont le gouvernement faisait une obligation en France pour accéder aux études supérieures, nos associations membres du *Haut Conseil* se sont mobilisées. L'une d'elles, l'*AFRAV*, vient d'obtenir une belle victoire : l'annulation du décret par le Conseil d'État (CE). Mais sur un aspect accessoire. Non mentionnée dans l'arrêt du CE, l'obligation pourrait donc réapparaître dans un nouveau décret : restons très vigilants !

Mobilisé aussi contre la nouvelle carte d'identité franco-européenne bilingue, le *Haut Conseil* a fourni tous arguments, jusqu'à celui de l'Allemagne exemplaire (carte trilingue avec le français !) Mme Carrère d'Encausse, Secrétaire perpétuelle de l'Académie française, a menacé, à la télévision, de saisir le Conseil d'État : nous ne pouvons que l'encourager et espérer !

Contre le coup d'État (post-Brexit !) de la *Commission européenne* en 2020, suivie par le *Parquet européen* et la *Cour des Comptes* de l'UE, promouvant l'anglais comme « langue commune », c'est-à-dire seule langue de travail de fait de ces institutions, le *Haut Conseil international* a saisi le Président de la République, saisi en vain l'Assemblée nationale, le Sénat, le Parlement européen, et l'OIF ; *ALF* a, pour nous tous, déposé un recours en *Tribunal européen* (de la

CJUE), qui s'est déclaré « incompétent sur le fond », alors même que nous avons réuni les preuves requises. Saisi dès le 14/9/2020, le Président de la République nous avait promis, par plusieurs lettres de Clément Beaune, son SE chargé des Affaires européennes, qu'il rétablirait une vraie diversité des langues de travail à la faveur de sa présidence tournante, semestrielle, du *Conseil de l'Union*. Nous avons attendu jusqu'au 30 juin 2022 qu'il concrétisât son engagement clair ainsi reçu par le *Haut Conseil international* et *ALF*. Hélas en vain !

Cet automne 2022, le Président inaugure à Villers-Cotterêts le beau projet – lancé par *ALF* le 9 octobre 2001 – de Cité de la Francophonie. L'Élysée a en effet eu le grand mérite de le faire sien dès 2017, puis de le mener à bien pour l'essentiel. **Mais tout le reste va dans l'autre sens !**

Et, après le Rouanda, le Togo et le très francophone Gabon adhèrent au *Commonwealth* !...

« Montez de la mine, descendez des collines, camarades ! »

Appelez comme nous, autour de vous, avec le *Haut Conseil*, à **Résister** ! 18 juin 2022.

Albert Salon

Sommaire

Éditorial	1	- France Diplomatie	17
Ohé, les Français..., par Albert Salon	1	- Il y a 40 ans..., par Mathieu Bock-Côté	18
Sommaire	3	- Le projet pour l'égalité des langues d'Europe, par Nadia Antonin	19
Vie de l'association	4	- Pour une Europe de la culture et des cultures	21
- Le mot de la présidente, Catherine Distinguin	4	- TV5 Monde poursuit sa mue	23
- Relevé de fait de Ludger Staubach	5	- Entretien avec Monia Mouakhar Kallel	25
		- Les langues dominantes, C. X. Durand	30
		Brèves	32
Français et francophonie dans les institutions	5	- Nouveauté FranceTerme dictionnaires	32
- Lettre à Emmanuel Macron	6	- La communauté de l'Afrique de l'Est...	32
- Communiqué de presse du HC	7	Courrier des lecteurs	33
- L'entretien avec Albert Salon	7	- 2 rectificatifs de Francis Gandon	33
- L'écriture inclusive, par Danièle Manesse	11	- Lettre d' Alfred Gilder à l'ENA	33
- Les subtilités de la langue française et la gastronomie...	14	Parutions signalées	34
Dossier : politique culturelle française à l'étranger	15	- <i>Mon séjour dans la fosse aux lions</i> , Paul-Henry Gendebien	34
- Journée internationale de la Francophonie	15	- <i>Assimilation : en finir avec ce tabou français</i> , Lydia Guirous	35
- Le premier MOOC "enseigner le français langue étrangère"	17		

<p>Directeur de la publication et président d'honneur de l'association : Albert Salon</p> <p>Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin (président d'honneur), Philippe Kaminski.</p> <p>Présidente : Catherine Distinguin</p> <p>Comité de rédaction : Jean-Louis Chédin, Catherine Distinguin, Laure Fouré, Albert Salon, Nicolas Terver.</p> <p>Secrétaire de rédaction : Chrystel Guène</p> <p>Siège de l'association : 12, rue Abel, 75012 Paris Tél. 06 59 74 72 82</p>	<p>Site internet : www.avenir-langue-francaise.org courriel : avenir1f@laposte.net</p>
	<p>ISSN 1290.6263 Dépôt légal à parution</p>
	<p>Adhésion à l'association : 40 euros (abonnement au bulletin inclus) Vente au numéro : 3 euros</p>

Vie de l'association

Le mot de la présidente...

La démultiplication bienvenue de notre association par la création du *Haut Conseil de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF)* nous permet à présent d'envisager des actions plus ciblées et complémentaires les unes des autres. Albert Salon, secrétaire général du *HCILFF*, vous informe régulièrement de ses travaux par le truchement de notre bulletin. *Alf* et ses administrateurs ont aussi profité de l'été pour poser les jalons d'un projet visant à se tourner vers la province et les régions afin de les associer et les impliquer davantage et plus étroitement à notre combat. Ce projet sera conduit sous la direction de notre administrateur Serge Dubief.

À mon initiative, un projet pour 2023 a été présenté et accepté par notre conseil d'administration visant à instaurer une fois par an (ou tous les deux ans) des rencontres qui pourraient prendre la forme d'une « Université d'été de la langue française » réunissant ainsi adhérents, administrateurs et intervenants extérieurs sur un thème donné et dans différents lieux à déterminer. Nous vous informerons du suivi de ce projet.

Par ailleurs, l'appel à contribution effectué dernièrement pour assurer la relève de la gestion du *Franglomètre* et de ses relevés de faits a convaincu deux de nos adhérents, qui se sont portés volontaires pour en assurer le suivi. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Pour l'heure, en cette rentrée de septembre 2022, je vous remercie vivement de bien vouloir noter notre changement d'adresse postale à dater du 1^{er} septembre 2022, où toutes vos lettres seront désormais adressées :

À DATER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

NOUVELLE ADRESSE POSTALE

Avenir de la langue française

Maison De la Vie Associative du 12^e arrondissement

Boîte aux lettres n°4

181, avenue Daumesnil

75012 – PARIS

Catherine Distinguin

Relevé de fait signalé par Ludger Staubach, adhérent et ancien administrateur d'Alf

Bonjour,

Je souhaite porter à votre connaissance des faits qui me semblent illustrer crument l'anglomanie galopante des autorités et /ou du gouvernement français : j'habite en France, je parle français, je suis citoyen français, je possède un téléphone acheté en France avec un numéro français, un « 06 ».

Seulement, j'aime bien la langue de Dante et, pour me créer une occasion de la pratiquer un peu, j'ai choisi l'italien comme langue de mon téléphone.

La conséquence en est que certains services ou certaines applis comme *Google*, *Google maps*, *Facebook*, etc. s'affichent en italien. Dans ce cas, si les autorités françaises cherchent à vous informer par l'intermédiaire d'une de ces applis, elles le font en anglais, d'office, sans même vous laisser le choix de la langue ! Ainsi, roulant sur l'autoroute A 1 en direction de Paris avec mon GPS *Google maps* fonctionnant en italien sur mon téléphone « 06 », j'ai reçu les informations officielles des autorités compétentes sur la pollution de l'air à Paris et ses conséquences sur la circulation en anglais !

De même, le gouvernement français m'a envoyé en anglais sur ma page Facebook – en italien – un rappel d'aller voter pour les élections législatives du 12 juin 2022 !

Pourquoi ne pas imposer des bulletins de vote en anglais pour des personnes pratiquant occasionnellement une autre langue que le français ?

Je constate encore que les autorités françaises s'écartent du choix d'autres pays comme l'Allemagne qui, ayant repéré mon « 06 » sur son territoire lors de mon dernier voyage, envoyait toutes les informations concernant le Covid en allemand ET en anglais.

Je suis révolté et écœuré par ces choix, qui constituent à la fois une trahison de la langue française et un sabotage de la diversité linguistique et culturelle au profit de la langue du *Coca-Cola* et de *MacDo*.

Ludger Staubach (44240 La Chapelle-sur-Erdre)

Français et Francophonie dans les institutions

À Monsieur Emmanuel Macron,

Paris, le 11 mai 2022

Monsieur le Président de la République,

Le *Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF)* vous a, depuis sa première lettre du 14 septembre 2020, plusieurs fois prié d'obtenir du Conseil de l'Union européenne la fin du coup d'État de Mme Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, suivie par le Parquet, puis par la Cour des Comptes. Ces trois institutions européennes ont pris en effet de leur propre chef une décision qui n'appartenait qu'au dit Conseil : promouvoir l'anglo-américain au rang de

« langue commune », en fait de langue unique de travail, dès que le Brexit, le départ du Royaume-Uni de l'UE, fut effectif au début de 2020.

Décision illégitime, puisque l'Europe est diversité politique, surtout linguistique et culturelle.

Décision illégale, violant les textes de base de l'Union : le Traité de Rome de 1957, la Charte des Droits fondamentaux et le Règlement n° 1 de 1958 sur les langues officielles et de travail.

Nos partenaires associatifs d'outre-Rhin avaient de leur côté condamné Mme Ursula von der Leyen (deux fois *Sprachpanscher des Jahres*) pour ce même coup d'État.

Saisi d'un recours par *Avenir de la langue française (ALF)*, association agréée et subventionnée par le ministère de la Culture, habilitée à ester en justice pour le *Haut Conseil*, le Tribunal européen s'est – comme nous le prévoyions – déclaré en août 2021 incompétent sur le fond.

Nous pensions que le premier semestre de 2022, de présidence française de l'Union, pouvait fournir l'occasion d'obtenir le rétablissement de l'allemand et du français dans leur rôle traditionnel de « langues procédurales », c'est-à-dire en fait principales de travail de l'Union.

Heureusement, Monsieur le Président, vous nous avez répondu, par le canal du Secrétaire d'État aux Affaires européennes, que cette occasion favorable serait très sérieusement utilisée, et qu'un plan d'action était élaboré. Le 7 décembre 2020, puis le 9 mars 2021, M. Clément Beaune fut très clair à ce sujet dans ses lettres. Il nous le confirma à nouveau par écrit en mai 2021, puis le 15 février 2022.

La concrétisation des promesses étant encore attendue en mars, l'attente s'est publiquement exprimée dans la manifestation organisée par notre *Haut Conseil international* le 20 mars, Journée mondiale de la Francophonie, sur la place du Panthéon, et dans une marche en cortège dans le Quartier latin.

Monsieur le Président, ce 11 mai, le *Haut Conseil international* attend encore de vous que vous honoriez avant la fin de cette présidence la promesse reçue à plusieurs reprises de votre part et annonciez publiquement son résultat avant le premier tour des élections législatives, évitant ainsi de vous rendre coupable d'une forfaiture publique très grave, puisque c'est la position même de la langue française en Europe et dans le monde qui est en jeu.

Veillez, Monsieur le Président de la République, recevoir l'expression de notre fervent espoir et de notre très haute considération.

Pour le *Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF)*, son Secrétaire général Albert Salon, docteur d'État ès lettres, ancien ambassadeur.

Note : Veuillez trouver en annexe la liste des 34 associations et 188 personnalités membres du *HCILFF*, ainsi qu'une présentation de ses actions.

Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF)

Communiqué de presse du **12 mai 2022**

Le *Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF)*, ses 34 associations et 186 personnalités membres, ont rappelé au Président de la République sa promesse du 7 mars 2021, réitérée notamment le 15 février 2022, transmise par lettres de son gouvernement (M. Clément Beaune, S. E. aux Affaires européennes), d'utiliser son tour de présidence du Conseil de l'Union, au 1^{er} semestre de 2022, pour mettre fin au coup d'État de la Commission européenne, du Parquet européen et de la Cour des Comptes de l'UE. Ces trois institutions de l'Union avaient en effet, dès 2020 avec l'officialisation du Brexit, décidé de leur propre chef de garder l'anglais et même de le promouvoir « langue commune », en en faisant leur unique langue de travail de fait. Coup d'État, puisqu'une telle décision relevait du seul Conseil des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union. Décision illégitime, puisque l'Europe est diversité politique, surtout linguistique et culturelle. Décision illégale, violant les textes de base de l'Union : le traité de Rome de 1957, la Charte des Droits fondamentaux, et le Règlement n° 1 de 1958 sur les langues officielles et de travail. Saisi d'un recours par *Avenir de la Langue française (ALF)*, le Tribunal européen s'est déclaré en août 2021 incompétent sur le fond.

Le Haut Conseil international attend donc toujours du Président de la République réélu exerçant encore, ce présent semestre, la présidence du Conseil de l'Union, qu'il honore sa promesse avant la fin de cette présidence, et annonce publiquement, avant les élections législatives de juin 2022, les résultats acquis ou espérés de ses démarches.

Contact : *Avenir de la langue française (ALF)*, **MDVA (bal n°4), 181, avenue Daumesnil, 75012 Paris** / le Secrétaire général du HCILFF, Albert Salon, ancien ambassadeur, albert.salon0638@orange.fr ; tél. 07 68 87 16 01.

L'entretien avec Albert Salon

Revue *Géostratégiques* n° 56, mars 2022

Albert Salon, diplomate, docteur d'État ès lettres en Sorbonne, fut conseiller culturel et chef de mission de coopération, directeur au ministère de la Coopération, puis ambassadeur de la France. Il a été plus particulièrement engagé de nombreuses années durant comme président d'*Avenir de la langue française (ALF)*, dont il est aujourd'hui président d'honneur, et président du *Forum francophone international (FFI-France)*, qui a lancé en octobre 2001 le projet Villers-Cotterêts adopté en 2017 par l'Élysée. Il a cofondé le 18 juin 2020 le Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie dont il est l'un des principaux animateurs, au service des initiatives pour la langue française. Il a notamment publié *Colas colo, Colas colère* (L'Harmattan, 2008) ; *Une volonté française* (préface de Claude Hagège, Glyphe, 2012).

Géostratégiques. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est le Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie dont vous êtes le Secrétaire général ?

Albert Salon : Les associations en synergie pour le français et la Francophonie, *Avenir de la langue française (ALF)* et 23 autres associations de même objectif, ont résolu de créer le 18 juin 2020, au sein de la société civile française, un Haut Conseil de la Langue française et de la

Francophonie (HCILFF). Il comprend aujourd'hui, pas moins de 34 associations, dont 29 en France, 185 membres, dont 140 en France. Il est représentatif, à haut niveau, des grands secteurs d'activité et des diverses familles spirituelles et politiques nationales. Ce Haut Conseil international intègre des représentants qualifiés d'autres communautés de langue maternelle française : Acadie, Québec, Suisse (Romandie et Jura), Belgique (Wallonie et Bruxelles), désireuses d'en faire partie, avec lesquelles nous sommes en relations suivies.

Géostratégiques : Quel est l'objectif qui a présidé à la création de ce Haut Conseil ?

Albert Salon : Il s'agissait de susciter un aréopage, une force collective composée de personnalités d'influence, portées à maintenir le français en France et en Francophonie, un ensemble représentatif, à haut niveau, des grands secteurs d'activité et des diverses familles spirituelles et politiques dans le pays. C'est pour atteindre cette force collective que nos associations se sont unies pour intéresser les médias, augmenter considérablement la portée de leurs messages, ainsi que l'efficacité des interventions et démarches auprès des pouvoirs privés et publics qui contribuent, consciemment ou non, à l'entreprise d'abandon, voire de démolition, de notre langue et de la Francophonie mondiale.

Géostratégiques : Avant d'aborder les dernières initiatives, quelles sont les actions plus générales du haut conseil ?

Albert Salon : Ce Haut conseil, saisi par lui-même, ou, plus souvent par ses associations en synergie avec leurs moyens en militants et secrétariat, promeut le respect de l'article 2 de la Constitution, « La langue de la République est le français », la Constitution et le renforcement sensible de la loi Toubon de 1994 avec des sanctions dissuasives à l'encontre des « collabos de la pub et du fric » (selon Michel Serres disparu en 2019) qui strangulent notre langue ; il veut convaincre les dirigeants, les politiciens, les médias, les entreprises, de cesser d'y contribuer passivement ou activement. Mais le rôle du Haut conseil est également d'animer un débat national constant sur la politique linguistique de l'État, tant à l'intérieur qu'en Europe et dans le monde ; cela peut, dans la période actuelle, cesser d'être jugé « décalé », et permettre des audaces plus justifiées. En effet, la « mondialisation » (historiquement neutre en elle-même) paraît moins « heureuse » que ne le prophétisaient messieurs Attali, Minc et tant d'autres, et surtout, le « mondialisme » (mainmise sur la mondialisation par les plus puissants prédateurs mondiaux), perd aujourd'hui beaucoup de son attrait, de sa distance et de ses masques...

Géostratégiques : Comment fonctionne-t-il et peut-il faire craindre de s'ajouter aux mouvements déjà existants ?

Albert Salon : Il ne s'agit pas d'une structure lourde. Il suffit que le Haut Conseil, émanation de la société civile, indépendante des pouvoirs privés et publics, fonctionne en réseau, selon les moyens modernes de communication. Il se saisit lui-même en s'appuyant sur les moyens humains et matériels des principales associations porteuses habituées à travailler en synergie pour la cause commune. Un fonctionnement analogue est appliqué par les conseils nationaux composant le Haut conseil international francophone. Cette création ne prétend bien évidemment concurrencer aucune organisation existante, française ou internationale, puisqu'aucune de celles-ci ne se donne pour objectif unique de veiller collectivement au respect des intérêts du français et de la Francophonie, et aux actions des institutions chargées de la politique linguistique. Le Haut conseil remplit bien plutôt une fonction de coordination nationale et internationale.

Géostratégiques : Vos dernières actions chocs concernent l'Union européenne. Pouvez-vous préciser quels sont les termes du problème ?

Albert Salon : Depuis le 1^{er} janvier 2022, la France assure la présidence du Conseil européen, au milieu de son semestre d'exercice, et en pleine campagne pour élire son Président de la République. La France et l'Europe sont aujourd'hui à la croisée des chemins : le statut post-

Brexit des langues de travail des institutions UE sera fatidique. La construction européenne applique une conception atlantique liée à la « Common law » britannique. La question linguistique reste le fléau de la balance. Le Traité de Rome de 1957 fut suivi en 1958 du règlement européen n° 1, qui régla le statut des langues officielles et de travail. Il fut adapté depuis lors aux élargissements successifs de l'UE.

Géostratégiques : Pourriez-vous vous attarder sur les fondements historiques de cette question linguistique au sein du processus d'intégration européen ?

Albert Salon : La gestation et les débuts de l'UE ont été marqués par la conception des États-Unis post-guerre et du plan Marshall, dont Jean Monnet, Robert Schuman et Walter Hallstein, largement guidés et financés par Washington (1), ont défendu la première conception. Le général de Gaulle élu en juin 1958 voulut lui substituer le fondement par une Europe des nations, avec les vicissitudes que l'on connaît, mais au moins la langue française dominait de fait à Bruxelles. Lorsque le Président français et le Chancelier Adenauer signèrent le traité franco-allemand du 22 janvier 1963, sa portée, potentiellement considérable, fut tôt réduite par la dépendance stratégique de l'Allemagne à l'égard des États-Unis, qui se traduit par un blocage du Parlement de Bonn. Entre autres conséquences, le français ne put jamais être choisi en première langue comme l'anglais dans les écoles des Länder. L'Allemagne devint presque bilingue allemand-anglais, avec un fort effet d'entraînement sur ses voisins au nord et à l'est. L'admission de la Grande-Bretagne en 1973, puis d'autres entrants, se traduit par une inexorable montée en puissance de l'anglais dans les institutions. Jusqu'à réduire considérablement, ces dernières décennies, l'utilisation des autres langues de travail (allemand et français), et jusqu'à oser imposer aux administrations des pays membres de travailler sur des documents de Bruxelles non traduits, puis d'y répondre uniquement en anglais. Tout cela à la faveur d'un mélange d'incurie, lâcheté, complicité, des gouvernements français. Le fléau a donc penché du côté d'une langue unique de fait : l'anglo-américain.

1. Philippe de Villiers, *J'ai tiré sur le fil du mensonge et tout est venu*, Fayard, 2019.

Géostratégiques : Et aujourd'hui ?

Albert Salon : Le Brexit devait logiquement conduire, sinon à rayer l'anglais de la liste des langues officielles (du fait de l'Irlande qui l'avait déclaré à côté du gaélique), du moins à mettre fin à son hégémonie. Ainsi le comprit le Président de la Commission, Jean-Claude Juncker, qui marqua son hostilité au Brexit en s'exprimant davantage en français et en allemand. Cela ne dura pas ; il partit... Car l'empire réagit vite et fort. Il n'était, pour ses suppôts, y compris français, pas question de perdre cet instrument privilégié de son hégémonie. Un fort mouvement gagna la plupart des dirigeants européens, et fut d'excessifs fédéralistes en faveur du maintien de l'anglais, non pas de droit à la mode continentale, mais de fait à la mode « Common law ». Il fallait contourner le règlement n°1, pour éviter débats et vote à l'unanimité en Conseil européen. Un consensus s'installa pour utiliser l'anglo-américain comme « langue commune », unique langue de travail de fait. En invoquant l'habitude bien prise, la commodité, les économies de traducteurs et interprètes, et surtout l'argument nouveau, cyniquement abusif, selon lequel l'anglais post-Brexit serait devenu, à Bruxelles, une sorte de langue neutre, un volapük commode et inoffensif, comme s'il n'était pas la langue dominante et hégémonique, surtout sur le continent européen. Telle est donc la pratique à Bruxelles, en faits accomplis que l'on baptise jurisprudence, et qui devient *law*. Ainsi, la présidente de la Commission, Mme Ursula von der Leyen, pourtant à la fois allemande et bonne francophone, n'y parle plus guère qu'anglais. L'Europe devient atlantique de langue, en application de la « Common law for the common language ».

Géostratégiques : Comment avez-vous décidé de réagir ?

Albert Salon : Nos associations durent agir par deux voies : politique et juridictionnelle.

Voie politique : le Haut Conseil international de la langue française et de la Francophonie (HCILFF) envoya à l'Élysée les lettres ouvertes du 14 septembre 2020, puis du 1^{er} février 2021. Peut-être à leur suite, les Secrétaires d'État Clément Beaune et Jean-Baptiste Lemoyne annoncèrent que M. Macron prendrait des mesures importantes lors de la présidence française du Conseil européen (chefs d'État de l'UE) au 1^{er} semestre 2022, associées à l'inauguration de la Cité internationale de la Francophonie à Villers-Cotterêts, projet d'ALF lancé sur place le 9 octobre 2001, enfin repris par l'Élysée en 2017. En attendant, les médias ont enfin mieux réagi : articles dans *Le Monde* (Mme Mushikiwabo de l'OIF), *L'Express*, *Libération* (Jean Quatremer), *Marianne* (P-Y. Bournazel, député), jusqu'à 3 entretiens télévisés d'Albert Salon et surtout 2 d'Éric Zemmour. Des articles dans *Causeur* le 23 mars 2021, sous « Langue française : la France n'est pas une région de l'Union européenne ! »

Action politique nationale : Proposition aux parlementaires français de créer enfin un intergroupe Sénat-Assemblée sur la Francophonie. Premiers saisis : le sénateur André Vallini, ancien ministre de la Francophonie, et le député Jacques Krabal (Aisne) membre du Haut Conseil.

Action politique européenne : en liaison avec M. Krabal et son Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et le président du collectif Langue française de Suisse romande, nous avons saisi en février-mars 2021, dans les langues des pays les plus grands, des députés de tous partis et pays membres du Parlement européen afin d'y obtenir le vote d'une résolution contre l'imposition de la « langue commune ». Dans le même but, M. Sassoli, Président du Parlement européen, et le Médiateur européen, ont été saisis par nos soins.

Voie juridictionnelle : Le HCILFF – simple réseau sans personnalité juridique – a soutenu l'association habilitée ALF. Celle-ci a saisi le 18 mai 2021 en recours gracieux la Commission et le Parquet européen. Elle a ensuite, par son avocat, déposé le 3 août 2021 en Tribunal européen (pour la CJUE) un recours en annulation de la décision (du 9 juin) de rejet du recours gracieux par Mme Ursula von der Leyen, Mme Laura Kövesi étant aussi mentionnée dans le texte du recours. Nos associations ont bien avancé sur les deux voies. Mais nous attendons deux événements fatidiques pour l'avenir de la France et de l'Europe : la concrétisation des intentions présidentielles françaises ; le jugement du Tribunal européen ! Toutes institutions, associations, personnalités, en mesure de peser sur ces décisions sont chaleureusement invitées à agir par toutes voies et tous moyens à leur disposition.

Géostratégiques : Avez-vous d'autres axes d'action ?

Albert Salon : Le Haut Conseil a effectivement mené une autre action politique prioritaire : contre le coup de force du gouvernement français, qui, sans aucun débat, a élaboré une nouvelle carte d'identité imposée depuis le 2 août 2021 à tous les Français. Prétendue « nationale », elle est en fait franco-européenne avec le drapeau européen (illégal depuis le *referendum* de rejet de la « Constitution Giscard » en 2005), et bilingue français-anglais, contrairement à la loi Toubon, qui dispose que les traductions en langues étrangères des documents publics doivent être au moins deux. Nos associations membres du Haut Conseil ont mobilisé largement, et cherché à la faire déclarer illégale et inconstitutionnelle, alors même que les Allemands et d'autres pays ont traduit la leur en anglais et en français.

De plus, à l'initiative de quatre de nos associations, les 29 associations membres de la section France du Haut Conseil organisent une grande manifestation pour le français et la Francophonie au printemps 2022, à l'occasion du 20 mars à 15 h, Journée mondiale de la Francophonie, et de la Semaine de la langue française organisée par le ministère de la Culture et sa DGLFLF. Cette manifestation importante (succession de très brèves interventions au micro, puis défilé dans le

Quartier latin) s'inscrira dans le droit fil de celle que nous avons organisée il y a plus de 10 ans, le 18 juin 2011 au Panthéon et dans le Quartier latin. L'esprit de cette manifestation sera également le même : « pour le français, la Francophonie, et la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et du monde ». Nous montrerons clairement et fermement que nous demandons beaucoup plus, sur le fond en présentant nos critiques de la politique effectivement menée depuis 1974 – la plus lourde dans la balance du « en même temps » – et en précisant nos revendications, le tout dans nos diverses façons de les exprimer, dans la diversité des familles politiques de la France, mais dans l'unité, sans affichage d'appartenance à des partis politiques. Enfin, nous avons envoyé, au nom du Haut Conseil et de nos diverses associations, la lettre à tous les candidats à la Présidence de la République leur demandant de s'engager sur un certain nombre de points importants.



« L'écriture inclusive est annonciatrice d'une tyrannie »

Entretien de *Causeur* avec la linguiste **Danièle Manesse**, par **Jonas Follonier**, 30 mars 2022.

Le genre grammatical, ce n'est pas le sexe ! Danièle Manesse, professeure émérite de sciences du langage à l'université Paris-3 Sorbonne nouvelle, combat de toutes ses forces l'écriture inclusive. Elle répond ici, argument par argument, aux tenants de cette typographie militante. Et en féministe convaincue, elle nous livre ses réflexions sur ce qu'est devenue une bonne partie de son camp et du monde académique.

Le Regard Libre. Les défenseurs de l'écriture inclusive avancent que la langue française est inégalitaire à l'égard des hommes et des femmes. En tant que linguiste, vous validez cette idée ?

Danièle Manesse. Ces personnes se trompent. Ce qui est au cœur de cette affaire, c'est la non-compréhension de ce qu'est le masculin. J'entends : le masculin grammatical. La question fondamentale est la suivante : est-ce que le masculin de la langue est la même chose que le masculin du monde, le sexe des humains ? La réponse est non. Le masculin a pris les fonctions de deux genres latins : le masculin et le neutre. Il se trouve simplement qu'en général, les humains sont désignés par des termes qui correspondent à leur sexe. Quelques mots y échappent, on dit par exemple « une » sentinelle pour un homme, mais dans l'immense majorité des cas, genre grammatical et sexe coïncident. Ce n'est pas le cas avec les autres entités du monde : le fait qu'on dise « une » chaise (et non « un » chaise) ou « un » astre (et non « une » astre) est arbitraire. Ensuite, il y a généralement un mot au masculin et un mot au féminin pour les noms qui désignent des hommes et des femmes : « un livreur, une livreuse », « un Français, une Française », *etc.* Mais il existe aussi des mots épécènes, qui ne changent pas au masculin et au féminin : « un artiste, une artiste ». Bref, grammaire et genre sexué, ce n'est pas la même chose.

L'écriture inclusive n'est pas inclusive, pour la simple et bonne raison qu'elle complexifie à outrance l'écriture, et notamment le rapport entre l'écrit et l'oral. C'est un calvaire en plus pour les dyslexiques

Outre les déterminants et les noms, il y a les adjectifs. On tombe là aussi sur cette forme de neutre, qui a la même forme que le masculin : « Pierre et Anne sont beaux ». N'est-ce pas du pain bénit pour ceux qui y voient du machisme partout, y compris dans la langue ? Le langage, qu'on le veuille ou non, est économique : on ne dit pas « les hommes sont beaux, les femmes sont belles ». On dit : « Les hommes et les femmes sont beaux ». Ce qui permet cette économie, c'est ce qu'on appelle le « genre non marqué ». En français, le masculin est le genre non marqué, de même que le présent est un temps non marqué. Je peux vous dire : « Je vais en Suisse dans trois mois » ou « Hier, je sors de chez moi ». Ce temps est si neutre qu'en russe, le verbe « être » ne se dit pas au présent de l'indicatif.

Peu de francophones en sont hélas conscients. L'école ne devrait-elle pas accentuer la pédagogie sur ce sujet, au lieu de seulement faire apprendre par cœur des règles de grammaire ?

Je suis d'accord avec vous. La contrepartie de la dimension économique du langage, c'est en effet son ambiguïté. A fortiori le français, avec ses innombrables monosyllabes. Il n'y a pas de différence à l'oreille entre : « C'est lui qui l'a amené » et « C'est lui qu'il a amené ». Or, si je parle d'une femme, alors je vais le préciser : « C'est lui qui l'a amenée, Catherine. » Le langage donne des solutions pour que nous puissions nous comprendre les uns les autres. Prenons un autre exemple. « Les parents sont venus avec leur fille et leur fils muets ». À l'oral, impossible de faire la différence entre « muet » et « muets ». Alors, si je ne veux parler que du fils, je vais dire : « Les parents sont venus avec leur fille et leur fils, qui est muet ». C'est du moins ainsi que nous procédons comme locuteurs. On a beau essayer de contraindre la langue, elle se dirigera toujours là où elle veut. Les changements dans la langue se font d'abord à l'oral.

Au-delà de cette réalité grammaticale, il y a l'histoire, invoquée par les pro-écriture inclusive. Selon eux, et notamment le Romand Pascal Gyax, la langue française aurait subi une entreprise de masculinisation au XVII^e siècle. Vrai ou faux ?

Faux. Ce sont toujours les mêmes personnes qui sont citées, à commencer par l'abbé Bouhours, en 1675, qui écrit : « Lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte. » Bien sûr que les gens de l'époque étaient machistes et qu'ils jouaient avec les mots, mais le mot « noble » a une pertinence grammaticale. Quant à l'accord de proximité, consistant à écrire « Les hommes et les femmes sont contentes » en accordant l'adjectif au nom le plus proche, il n'a jamais été longtemps généralisé, ni même en latin, et il a flotté jusqu'à la fin du XIX^e siècle au moins. Bernard Colombat et André Chervel ont écrit de façon très éclairante sur la question. En fait, au cœur de cette histoire d'écriture inclusive, il y a beaucoup d'ignorance. N'en déplaise aux avocats du point médian, les grammairiens ne décident pas de la langue : ils l'observent et débattent entre eux sur la règle qu'il faut retenir. Ce qui fait le changement de la langue, c'est l'usage. On verra dans dix ans ce que sera devenue l'écriture inclusive.

Il n'empêche, il est vrai qu'il y a eu des allers-retours sur la question de la visibilité des femmes dans la langue française, non ?

Oui, et cela s'est fait dans la langue orale. C'est absolument vrai que la féminisation de la langue a été freinée au XIX^e siècle. C'est d'abord parce qu'on a interdit aux femmes de faire certains métiers. Cela s'est donc retrouvé dans le lexique, le vocabulaire. La société a évolué. On a besoin de mots pour exprimer les choses. On crée donc les mots dont on a besoin. Le lexique est en rapport avec le monde, le genre non. La grammaire, ce sont des concepts. Or, avec l'écriture

inclusive, la grammaire n'est plus la bienvenue, en somme. On est passé du genre grammatical au genre sexué : tout le monde réclame donc ses droits.

J'imagine qu'on doit vous traiter de réac. C'est le propre de l'entourloupe intellectuelle. Moi-même, je ne suis ni sexiste, ni conservatrice, je suis de tout temps une militante féministe. Simplement, j'ai des arguments rationnels à opposer à Pascal Gyax. Simone de Beauvoir et George Sand réclamaient la féminisation des mots, mais aucune ne parlait d'écriture inclusive ! En revanche, il y a des luttes fondamentales où il n'y a pas assez de gens mobilisés : le viol, la jeune Mila... Il y a tant de lieux où placer son féminisme.

Imaginons maintenant que l'écriture inclusive soit une bonne idée sur le plan théorique. Est-elle pour autant praticable ?

L'écriture inclusive n'est pas inclusive, pour la simple et bonne raison qu'elle complexifie à outrance l'écriture, et notamment le rapport entre l'écrit et l'oral. C'est un calvaire en plus pour les dyslexiques. Ceux qui pratiquent l'écriture inclusive l'abandonnent au bout de trois lignes. Ils n'en peuvent plus. La seule chose qui résiste parfois jusqu'à la fin de leur texte, c'est le point médian. Or, selon moi, ce point n'obéit pas à la conversion de l'oral à l'écrit. Songez au fait qu'il y a 17 % de lettres silencieuses dans le français : il est donc déjà difficile d'apprendre à lire le français. Le point, lui, a une fonction fondamentale dans la lecture. Chaque fois qu'on tombe sur un point, on réorganise la signification d'un texte. On sait bien qu'en lisant de la poésie sans ponctuation, on n'arrête pas de revenir en arrière pour bien comprendre.

Pour quelle raison pensez-vous que l'écriture inclusive, malgré tout, « prend », du moins dans certains milieux intellectuels et militants ?

Outre l'inculture, la raison doit être de l'ordre de la stratégie politique. En faisant un amalgame entre l'écriture inclusive et la féminisation, on crée une certaine opinion politique favorable à l'écriture inclusive.

En plus, nous parlons de l'écriture, mais il y a aussi le langage. Eh oui. Il y a la langue, représentée par une écriture, mais il y a aussi le langage, qui est l'usage de la langue. Je milite pour un usage sain de la langue, pas seulement sur cette question précise de l'écriture inclusive. On devrait se surveiller avec des mots comme « putain » : dans nos familles, on dit tous à nos enfants « Arrête ! » L'usage de la langue, c'est notamment parler respectueusement aux femmes y compris aux femmes adversaires de l'écriture inclusive. Actuellement, on divise. C'est sur des confusions qu'on crée des querelles imaginaires. Et je suis stupéfaite de l'ignorance des gens – notamment des politiques – qui prennent des décisions allant dans le sens de l'écriture inclusive.

Pourquoi êtes-vous si impliquée dans le combat contre l'écriture inclusive ?

Avant tout, je suis une observatrice de la langue. Mais si je me bagarre tellement pour elle, c'est parce que la langue est à tout le monde ! Il n'y a pas beaucoup de choses que nous avons tous, absolument tous, en commun : la vie, l'air et, dans une large mesure, l'eau. Cela étant dit, pourquoi est-ce que je me bats contre l'écriture inclusive spécifiquement ? Parce qu'elle est annonciatrice d'une tyrannie. Toucher au bien commun, cela fait partie de la tyrannie, qui pourtant prétend défendre la population – ou certains groupes de la société.

Vous êtes une universitaire. Or, c'est avant tout dans le milieu académique justement qu'ont lieu la théorisation et la mise en pratique de l'écriture inclusive. Qu'est-ce que cela dit de l'université ?

Votre question est essentielle. Je fais partie du groupe « Vigilance Universités », où nous relevons toutes les atteintes au droit qui sont faites à l'université. Nous avons reçu des

témoignages de jeunes enseignants qui veulent publier des articles, mais qui n'ont pas pu le faire parce que ce n'était pas rédigé en écriture inclusive. Certains étudiants n'osent même pas s'opposer à cette tendance. Il commence à y avoir un flicage de la part des institutions, parce qu'elles-mêmes ont la trouille. Ces institutions ne sont pas représentatives, beaucoup de gens ne voulant plus s'y investir, du fait qu'elles se sont énormément bureaucratisées.

N'est-ce pas un phénomène plus général ?

Si, vous avez raison. Il y a partout un désengagement des gens sérieux, hors idéologie. Le même diagnostic vaut pour la disparition des partis et des syndicats. Aujourd'hui, un étudiant qui se met à hurler peut vous détruire un cours. La violence, c'est quelque chose dont on ne sait pas se défendre, en fait. La violence existe, elle est là. Elle engendre de la peur. Et puis, il faut bien le reconnaître, du conformisme. Nous sommes en plein dedans.

Les subtilités de la langue française se marient à ravir avec la gastronomie et la cuisine

Dominique Mataillet publie aux éditions Favre : *On n'a pas fini d'en parler ! Dictionnaire savoureux des subtilités, ambiguïtés et incongruités de la langue française. Sens caché des expressions populaires, étymologies étonnantes, figures de style, jeux de mots, fautes courantes à éviter... Au fil des pages de cet ouvrage aussi documenté qu'amusant à lire, la langue française n'en finit pas de livrer ses secrets.*

C'est peu dire que la cuisine et la bonne chère tiennent une place importante chez les Français. Et que ces derniers en tirent fierté. Surtout depuis qu'en 2010 leur « repas gastronomique » a été inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Force est de constater l'omniprésence, dans leur parler quotidien, de tout ce qui touche à la nourriture. Certaines expressions et locutions telles que « mettre son grain de sel », « en faire tout un fromage » (ou « tout un plat »), « avoir du pain sur la planche », « rouler dans la farine », « être dans la purée », « couper la poire en deux », « dur à cuire », « mi-figue mi-raisin », « des vertes et des pas mûres » reviennent régulièrement dans les conversations.

Autour du simple fait de se nourrir, les expressions abondent. On « met les bouchées doubles », on « ne mâche pas ses mots ». On peut « mettre l'eau à la bouche » et « faire la fine bouche ». « Manger avec les chevaux de bois » équivaut à ne rien avoir à se mettre sous la dent et « manger de la vache enragée » être soumis à de dures privations. « Manger à tous les râteliers », c'est-à-dire profiter, sans scrupules, de toutes les situations ne vaut guère mieux que « manger le morceau » (ou « se mettre à table »), synonyme d'avouer ou dénoncer (pour un truand).

De la « pêche » que vous flanquez à quelqu'un dont la tête ne vous revient pas à la « prune » que vous trouvez sur votre pare-brise, en passant par « la cerise sur le gâteau » et la « pomme de discorde », toutes les variétés de fruits et de légumes sont de la partie. « Ne pas avoir un radis » signifie être à court d'argent. « Avoir du blé », ne pas en manquer. À quelqu'un qui se mêle de vos affaires, surtout s'il vous « raconte des salades », vous demandez qu'il « s'occupe de ses oignons ». À moins que vous ne lui « glissiez une peau de banane » en lui posant un piège pour l'empêcher d'arriver au but qu'il s'est fixé.

On peut un jour « avoir la pêche » (ou « la patate », ou encore « la frite ») et, le lendemain, « tomber dans les pommes ». « Sucrer les fraises », c'est être pris de tremblements, aux mains en

particulier ; ne pas être loin de la mort, en vérité. Mention particulière au chou, qui a longtemps joué un rôle essentiel dans la nourriture des Français, et des Européens plus largement. Quelle plus belle formule de tendresse que « mon chou » ? « Ménager la chèvre et le chou », c'est réussir à satisfaire des exigences contradictoires, alors que « faire chou blanc », c'est échouer et que « rentrer dans le chou » de quelqu'un, c'est lui donner des coups. On peut « faire ses choux gras » de quelque chose, c'est-à-dire en tirer profit, ou « aller planter ses choux », ce qui revient à se retirer à la campagne.

Après les produits du potager et du verger, les préparations culinaires elles-mêmes. « On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs » : pour arriver à un résultat, il faut accepter des sacrifices. Quand « les carottes sont cuites », la partie est jouée, il n'y a plus d'espoir. « La mayonnaise prend » veut dire que les choses se mettent en place. « Faute de grives, on mange des merles » : si on ne peut accéder à ses désirs, on se contente de ce que l'on a. « Donner de la confiture à un cochon » consiste à gâcher quelque chose.

On vit « comme un coq en pâte » lorsqu'on mène une existence confortable et douillette. D'un homme ou d'une femme qui demeure immobile, affichant un regard étonné, on dit qu'il ou elle « fait des yeux de merlan frit ». Quand « la moutarde vous monte au nez », c'est que vous commencez à vous fâcher. Par « dindon de la farce », on entend la victime d'une tromperie qui fait l'objet de la risée de tout le monde.

« Refiler la patate chaude » signifie se décharger sur quelqu'un d'une affaire embarrassante. Comme chacun sait, « une tarte à la crème » est un lieu commun et « la daube » un objet ou un spectacle de piètre qualité. La soupe, elle, se prête à de nombreuses métaphores. Si « cracher dans la soupe » revient à mépriser, voire critiquer ce dont on tire avantage, « aller à la soupe » signifie profiter d'une source d'argent sans se soucier de sa provenance tandis que « servir la soupe » à quelqu'un, c'est agir en sa faveur, par complaisance ou par maladresse. Par ailleurs, comme se disent les personnes qui prennent de l'âge, « c'est dans les vieux pots qu'on fait la bonne soupe » : l'expérience est garantie de qualité...

Dans cette famille des idiotismes gastronomiques, le beurre, associé au raffinement et à l'opulence, occupe une place de choix. « Faire son beurre » de quelque chose, c'est en tirer le meilleur profit. « Mettre du beurre dans les épinards », c'est améliorer son quotidien – parce que, consommé tel quel, l'épinard n'enchant guère les papilles. Dans le cas où vous désirez jouir à la fois d'un bien et du profit de sa vente, on dira que vous voulez « le beurre et l'argent du beurre ». « L'assiette au beurre » équivaut à une source de profits pas toujours licites.

Quand un individu n'est pas pris en considération, on dit qu'il « compte pour du beurre » (ou « pour des prunes »). « Beurré comme un P'tit Lu », en revanche, n'est en rien un éloge de la matière grasse favorite des Français du Nord, « beurré » étant une altération de l'argot « bourré » qui, comme chacun sait, veut dire ivre.

Pour ce qui est des instruments de cuisine, l'expression « traîner une casserole », utilisée surtout en politique, signifie qu'on a été compromis dans une affaire douteuse. « Passer à la casserole », c'est soit mourir de mort violente, soit subir quelque chose de pénible, soit, pour une femme, se livrer, de plus ou moins bon gré selon les cas, à l'acte sexuel. On « met les petits plats dans les grands » quand on déploie des efforts pour plaire à quelqu'un et on « rend son tablier » lorsqu'on choisit d'abandonner un emploi ou une fonction.

Employés seuls, les verbes s'invitent aussi au festin. On « cuisine » quelqu'un pour obtenir de lui des informations à tout prix. « Mijoter » quelque chose, c'est, comme on le fait avec un bon plat, le préparer méticuleusement dans la plus grande discrétion.

« Saucissonner » veut dire découper, répartir en tranches. L'opération peut porter sur la carte électorale, on peut aussi « saucissonner » une émission télévisée par des spots publicitaires. « Caviarder » (ou « passer au caviar ») un texte revient à le censurer.

Les mots peuvent être trompeurs. « Courir sur le haricot », qui équivaut à « taper sur le système », n'a rien à voir avec les légumes. Le haricot en question viendrait du verbe « haricoter » qui, dans l'argot parisien du XIX^e siècle, signifiait « importuner ». Dans « la fin des haricots », en revanche, il s'agit bien du légume, nourriture de base du pauvre autrefois. Quand il venait à manquer, la situation était vraiment désespérée.



Dossier

*NDLR : Sachant que le nombre de locuteurs de langue française à l'échelle internationale n'est pas nécessairement le critère le plus décisif de son universalité...
Jean-Louis Chédin*

Journée internationale de la Francophonie : qui sont les Francophones en 2022 ? par Damien Bouhour, le 20/3/2022

Tous les quatre ans, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) présente une synthèse sur la place de la langue française dans le monde. Cette 5^e édition, réalisée par l'Observatoire de la langue française, fait le portrait de la Francophonie en 2022, mais aussi des Francophones dans le monde. À l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, regardons ensemble qui sont les locuteurs francophones.

« Une saisie du mouvement francophone dans le monde », voilà comment est défini l'ouvrage *La langue française dans le monde*, par Souleymane Bachir Diagne, philosophe sénégalais et préfacier de l'étude, publiée chez Gallimard. Cette photographie de la Francophonie en 2022 est le résultat des études coordonnées par l'Observatoire de la langue française. « Le rapport indique les données biométriques de la Francophonie », explique le professeur à la Columbia University.

Le Francophone est nombreux et polymorphe

Présent sur les 5 continents, le français n'a pas un visage, mais bien plusieurs. « *La Francophonie, comme il est dit dans le rapport, est devenir, variations, polycentrisme* », souligne Souleymane Bachir Diagne. Le français est la langue officielle de 32 États et gouvernements. Avec 321 millions de francophones estimés à travers le monde en 2022, le français est la 5^e langue la plus parlée au monde (après l'anglais, le chinois, l'hindi et l'espagnol). 80 % de ses locuteurs en font d'ailleurs un usage quotidien.

Le Francophone est davantage africain

« *Le centre de gravité de la Francophonie se déplace vers le sud. La langue française est de plus en plus une langue africaine* », a rappelé Louise Mushikiwabo, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Plus de 60 % des Francophones d'usage quotidien résident en Afrique, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2018. 32 des 54 pays de l'Union africaine sont d'ailleurs membres de l'OIF. Au travail, le français est en 2^e position dans les villes africaines voire en 1^{ère} position au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Congo, au Gabon ou encore en République Démocratique du Congo.

Le Francophone est plurilingue

Comme l'avait évoqué le poète sénégalais Léopold Sédar Senghor : « *Il nous faut toujours mesurer l'orgueil d'être différent par la joie d'être ensemble* ». La pluralité de la population francophone trouve donc écho dans le plurilinguisme de la majorité de ses locuteurs. « *La langue française n'est pas en guerre contre les autres langues, mais existe à côté et avec d'autres langues* », insiste Louise Mushikiwabo. Le français, avec 144 millions d'apprenants à travers le monde, reste la 2^e langue étrangère enseignée dans le monde, après l'anglais.

Le Francophone parle une langue d'avenir et surtout vivante

Malgré les nombreux défis qui attendent la langue française, comme sa place dans le numérique ou dans les institutions internationales, « *la Francophonie est pleine de vitalité* », a martelé Souleymane Bachir Diagne lors de la présentation de l'ouvrage. La pluralité de ses formes en fait sa richesse, comme le démontre le lancement du Dictionnaire des francophones en mars 2021, pour constituer un outil collaboratif pour la collecte et la prise en compte des variations sociolinguistiques du français. Cette belle langue qui est la nôtre continue d'unir tous les peuples qui la partagent, mais perpétue également toutes les valeurs et idées qu'elle véhicule. Louise Mushikiwabo en est persuadée : « *Notre langue traduit notre universalité* ».

Le premier MOOC certifiant "Enseigner le français langue étrangère aujourd'hui"

Un MOOC proposé par le CAVILAM-Alliance française, avec le soutien de l'Institut français, de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF), par Weena Truscelli.

Conçue par l'équipe pédagogique du CAVILAM-Alliance française de Vichy, le MOOC certifiant "Enseigner le français langue étrangère aujourd'hui" est une formation gratuite, ouverte aux professeurs et futurs professeurs de l'ensemble des réseaux éducatifs scolaires et extra scolaires [Instituts Français](#) et [Alliances françaises](#). Ce MOOC permet de s'initier aux principes et pratiques fondamentales de l'enseignement du "Français langue étrangère". Accessible à tous, partout dans le monde et sur tous les supports (tablette, ordinateur, *smartphone*), ce dispositif permet à chacun de décider de son propre rythme de travail. Pour certains participants, cette formation pourra devenir une première certification professionnelle.

France Diplomatie



Francophonie – Signature de l'accord sur « l'Alliance des patronats francophones » (29 mars 2022)

La France salue la signature, le 29 mars 2022 à Tunis, de l'accord fondateur de « l'Alliance des patronats francophones », qui vise à accélérer et à pérenniser les échanges et partenariats commerciaux entre les pays francophones. Cette Alliance, qui regroupe 27 organisations patronales francophones issues des 5 continents, est née à la suite de l'organisation, à l'initiative du MEDEF, de la première « Rencontre des entrepreneurs francophones » en août 2021. Cet événement avait notamment permis la signature de la « Déclaration de Paris sur le renforcement de la Francophonie économique ».

Les membres de l'Alliance des patronats francophones travailleront sur des projets d'infrastructures, sur la libre circulation des biens, des services et des personnes, les enjeux de transition écologique et la responsabilité sociale et environnementale, des enjeux de financement et d'investissements, ainsi que sur le numérique et la formation professionnelle. Les travaux feront l'objet d'une restitution lors de la deuxième édition de la « Rencontre des entrepreneurs francophones » prévue à Abidjan, en octobre 2022.

Il y a 40 ans : le rapatriement unilatéral de la Constitution canadienne, sans le consentement du Québec.

Mathieu Bock-Côté, *Le Journal de Montréal*, jeudi 14 avril 2022

Cette Constitution prétend reconnaître les deux langues officielles à la grandeur du Canada, mais c'est pour mieux saper les aspirations légitimes du français au Québec, en l'y transformant en langue optionnelle. Quarante ans plus tard, il faut se le dire : qui accepte de rester dans ce Canada accepte, de plus en plus consciemment, de voir s'y dissoudre le peuple québécois, de l'y voir disparaître.

On commémorera dimanche les 40 ans du rapatriement unilatéral de la Constitution canadienne, sans le consentement du Québec. Les années passent et on oublie peu à peu le caractère dramatique de cet événement, assurément un des plus dramatiques de l'histoire du Québec. Il faut faire un détour historique pour le comprendre.

Avec la Révolution tranquille des années 1960, le Québec, qui connaissait un véritable élan d'émancipation nationale, a commencé à se sentir de plus en plus à l'étroit dans la Constitution de 1867. Pour les uns, il fallait faire l'indépendance. Pour les autres, il fallait plutôt renouveler en profondeur la Constitution, en y intégrant un statut particulier pour le Québec, qui disposerait ainsi des pouvoirs nécessaires pour affirmer son identité. Plusieurs en vinrent d'ailleurs à la conclusion qu'à défaut de réussir cette réforme constitutionnelle, il fallait finalement se tourner vers la souveraineté.

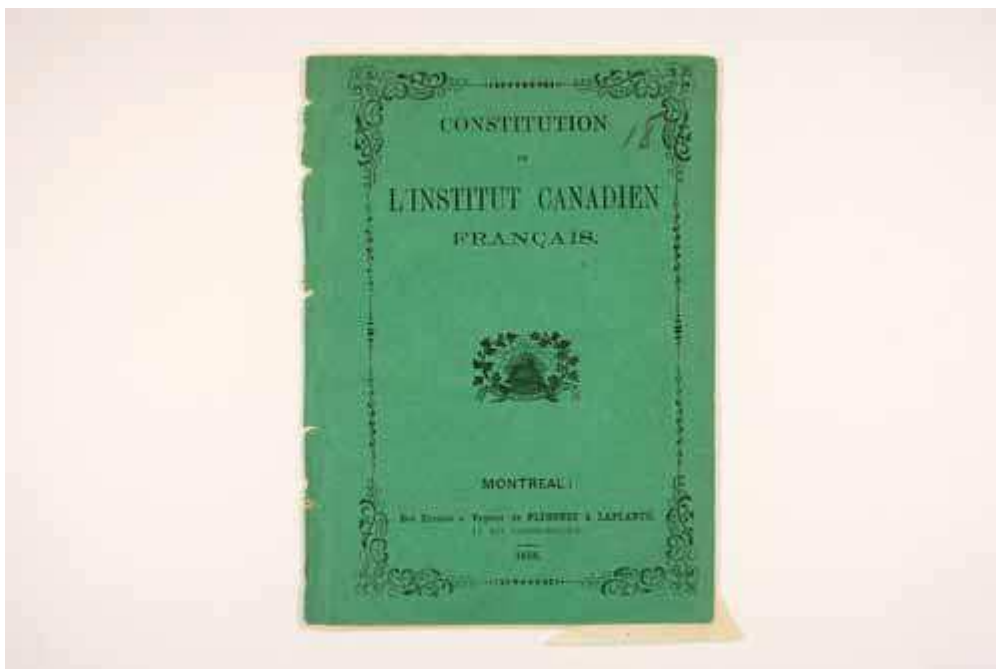
En 1980, au moment du premier référendum sur la souveraineté, Pierre Elliott Trudeau fit une promesse aux Québécois. S'ils votaient "non", il réformerait la Constitution dans le sens de leurs aspirations. Mais une fois sa victoire obtenue, il a renié sa parole et a profité de la situation pour imposer aux Québécois une Constitution qui mutilait leurs droits collectifs. C'était un coup d'État. Autrement dit, non seulement le Québec n'était pas reconnu, mais il était nié.

Tout cela n'était pas que symbolique, comme se l'imaginent ceux qui croient qu'une Constitution est un texte abstrait sans importance. Car une Constitution modèle en profondeur un pays.

J'ajoute que plus un régime politique s'installe dans le temps et plus il fait sentir ses effets. Et comme cela devait arriver, la Constitution de 1982 a transformé en profondeur l'identité politique canadienne.

Au cœur de cette Constitution se trouvait une idéologie : le multiculturalisme. Ce dernier avait d'abord pour fonction de dynamiter les revendications nationales québécoises. Le peuple québécois n'était plus considéré comme un peuple fondateur, mais comme une communauté ethnique parmi d'autres dans la diversité canadienne. Dans ce nouveau Canada, toutes les revendications québécoises sont frappées d'illégitimité. On les assimile au suprémacisme ethnique, comme on l'a entendu pendant les débats sur la laïcité.

Ce nouveau Canada travaille aussi à convaincre les nouveaux arrivants qu'ils n'ont pas à s'intégrer à la majorité francophone au Québec, et qu'il serait même raciste de le leur demander. Il sacralise les revendications de toutes les minorités imaginables, mais frappe d'interdit les droits du peuple québécois. Il chante désormais les vertus du niqab au nom de la diversité et se scandalise qu'on ne s'enthousiasme pas avec lui. De même, cette Constitution prétend reconnaître les deux langues officielles à la grandeur du Canada, mais c'est pour mieux saper les aspirations légitimes du français au Québec, en l'y transformant en langue optionnelle. Quarante ans plus tard, il faut se le dire : qui accepte de rester dans ce Canada accepte, de plus en plus consciemment, d'y voir s'y dissoudre le peuple québécois, de le voir disparaître.



Le projet pour l'égalité des langues en Europe (ELE) par Nadia Antonin

Du 7 au 9 février 2022 s'est tenu le forum « Innovation, technologies et plurilinguisme ». Ce forum, organisé par le ministère de la Culture via la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), s'inscrivait dans la continuité de la réflexion sur la traduction et le multilinguisme menée dans le cadre du programme de travail des ministres de la Culture de l'Union européenne (UE). Il avait pour fil conducteur « le plurilinguisme dans l'environnement numérique : un enjeu de cohésion sociale et de citoyenneté européenne ».

Au programme figuraient quatre thématiques :

- Le plurilinguisme et la traduction dans une Europe de la culture et de la connaissance face au défi du numérique ;

L'apprentissage et l'enseignement des langues en Europe, leur promotion et leur attractivité par l'innovation numérique. Le traitement automatique du langage, la disponibilité des contenus scientifiques, la collecte, l'évaluation et le partage des ressources linguistiques numériques, avec les acteurs des mondes scientifiques, de la recherche et de l'entreprise ;

- Les technologies du langage, au service du citoyen européen, pour promouvoir les valeurs de l'UE et un sentiment d'appartenance commune.

Parmi les nombreuses interventions, nous avons choisi d'évoquer dans cet article le projet de l'Union européenne pour l'égalité des langues en Europe (ELE), qui nous a été présenté par Joseph Mariani (directeur de recherche au CNRS/IMMI et LIMSI) et François Yvon (chercheur au LISN/CNRS). Ces derniers définissent l'égalité des langues dans l'espace numérique comme « *la situation dans laquelle toutes les langues disposent de*

technologies linguistiques et d'un contexte social, économique et institutionnel qui leur permet de continuer à exister et prospérer avec vitalité à l'ère numérique ».

META-Net et les langues européennes

« Le réseau d'excellence META-Net apporte une contribution inestimable à l'élaboration d'une véritable stratégie européenne en faveur du multilinguisme [...] Xavier North, inspecteur général des Affaires culturelles.

META-Net, le réseau Alliance Technologique pour une Europe multilingue, comprend actuellement plus de 50 laboratoires de recherches dans le domaine des sciences et technologies de la langue¹, dans une trentaine de pays. Ce réseau d'excellence a analysé l'état des ressources et des technologies de la langue dans une collection de Livres blancs « Les langues de l'Europe à l'ère du numérique » sur chaque langue de ces pays, chacun de ces Livres blancs étant rédigé dans la langue concernée et traduit en anglais.

Dans le Livre blanc intitulé *La langue française à l'ère du numérique*, les auteurs rappellent que le multilinguisme est « *une donnée essentielle de la construction européenne. Il est primordial d'assurer à chaque citoyen européen la possibilité d'utiliser sa langue maternelle et à chaque État européen la capacité de préserver sa culture [...] peut-on accepter de voir disparaître des langues européennes et les cultures dont elles font partie ?* »

Alors que l'anglais dispose de nombreuses ressources et technologies, la majorité des autres langues souffrent d'un manque de support technologique. Ainsi, les Livres blancs cités précédemment signalent que « *21 langues européennes sont en danger d'extinction numérique* ».

Vers l'égalité des langues en Europe

Le 11 septembre 2018, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'égalité des langues à l'ère numérique, à partir d'une étude commandée par le Comité d'évaluation des choix scientifiques et technologiques du Parlement. Dans cette résolution, il est notamment question de déterminer les moyens les plus adaptés pour parvenir à l'égalité totale des langues à l'ère numérique à l'horizon 2030 et d'élaborer un programme stratégique de recherche, d'innovation et de déploiement en faveur du marché unique numérique multilingue.

Le projet des langues européennes, coordonné par le Centre de recherche irlandais sur le contenu numérique (ADAPT Center), implique non seulement les partenaires du consortium ADAPT Centre, le Centre allemand de recherche en intelligence artificielle (DFKI), l'Institut du traitement des langues et des discours (ILSP), mais également 52 partenaires issus de l'industrie, de la recherche et de nombreux réseaux transnationaux. Le consortium part du principe que l'égalité linguistique numérique ne sera atteinte que lorsqu'une langue ne sera plus sous-financée. La majorité des langues ne disposent pas de ressources technologiques. Qu'en est-il pour la langue française ?

¹ Les technologies de la langue sont des technologies de l'information qui sont spécialisées pour traiter le langage humain.

Les ressources technologiques pour la langue française

Comme le souligne la DGLFLF, « les technologies de la langue constituent pour les pouvoirs publics une question d'intérêt général : elles contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne des Français, au développement de l'économie et au renforcement des échanges. Ces technologies permettent de multiples applications telles que la traduction automatique et l'aide à la traduction, la reconnaissance vocale et les commandes vocales ou la synthèse vocale. Il s'agit d'assurer au français une place significative dans ces technologies en tant que langue pivot, mais aussi de développer des nouveaux outils pour les langues de France dont l'équipement technologique demeure faible ».

Concernant les technologies de la langue pour le français, Joseph Mariani et François Yvon dressent un constat qui révèle notamment : 1) La forte dynamique dont bénéficient les technologies linguistiques ; 2) Les avancées de l'intelligence artificielle et du développement rapide de la technique d'apprentissage profond ; 3) L'existence de multiples sources de données, inégalement activées, archivées, référencées et documentées.

Grâce aux nombreux projets relatifs à la production des données nécessaires au développement des technologies pour la langue française, cette dernière se situe à une excellente place au sein d'un peloton, qui rassemble l'allemand, l'espagnol, l'italien et le néerlandais, mais se trouve loin derrière l'anglais.

Cela étant, bien que les technologies de la langue aient fait des progrès considérables au cours de ces dernières années, les auteurs du Livre blanc sur la langue française soulignent que le « *rythme actuel du progrès technologique est trop lent* ».

La question de la Francophonie et l'importance du traitement automatique de la langue française pour assurer son usage et garantir son devenir doivent être une priorité face au défi du numérique. À cet égard, Joseph Mariani et François Yvon font les recommandations suivantes : 1) Améliorer le recensement et la diffusion des ressources langagières ; 2) Identifier et développer les outils de traitement de la langue comme les outils de traduction performants entre le français et toutes les langues européennes ; 3) Systématiser l'évaluation des technologies dans des conditions réelles ; 4) Renforcer la recherche pluridisciplinaire pour préparer les technologies et les usages de demain.

En conclusion, pour contrecarrer l'usage généralisé de l'anglais dans les environnements numériques et préserver l'avenir de la langue française, la France doit accélérer et amplifier ses efforts et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour développer les nouvelles technologies du langage et de la traduction, les outils du numérique et l'intelligence artificielle.

Pour une Europe de la culture et des cultures

NDLR : Paul-Henry Gendebien (cf. la recension de son livre p. 35) a publié cet article fondateur en 1979 dans le journal belge Le Soir. Le Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie et ses associations membres s'en inspirent aujourd'hui dans leurs propositions et actions de solidarité entre pays et communautés francophones. A. S.

La culture commune des Européens, c'est le culte de la différence. Ainsi que l'écrit Denis de Rougemont : « L'unité de notre culture n'a jamais été autre chose qu'une unité paradoxale consistant dans la seule volonté commune à tous de refuser l'uniformité ».

Historiquement, nous avons hérité d'une mosaïque d'apports gréco-latins, judéo-chrétiens, celtes, arabes, germaniques, slaves, chacun instituant dans la société européenne son système de valeurs, sa vision du monde, ses modes d'expression... Ces superpositions ne se sont pas faites sans contestations, dialogues, mutations. Il en résulte que, depuis des siècles, la civilisation européenne ne s'est pas bâtie sur une vérité permanente, proclamée magistralement et uniformément. Au contraire, à partir des tensions et de la dialectique « oppositions-enrichissements », cette civilisation a créé l'idée du changement et du progrès humain. La découverte aventureuse, l'invention, l'innovation, la caractérisent, en regard de certaines civilisations non occidentales fondées sur la stabilité, la tradition, le conformisme.

L'Europe, c'est donc la recherche passionnée de l'original, de ce qui est nouveau en art et de ce qui est vrai en science. Mais le vrai demande à être vérifié, et le beau n'est pas vu d'un même œil d'une génération à l'autre. Aussi la science et l'art – mais aussi les religions et les morales, les philosophies et les doctrines politiques, sociales et économiques – ont-ils fait l'objet d'une explosion de recherches et de créations.

L'Europe, ce sont encore des dizaines de langues et de dialectes ; de façons de vivre, de structurer les communautés locales, de fêter les événements de l'année ; d'exploiter les ressources naturelles et de cultiver la terre ; de résoudre les problèmes éthiques ou sociaux. Un double phénomène s'est manifesté. Les influences réciproques, les échanges, les interférences, furent et restent innombrables, d'une culture à l'autre, d'une région à l'autre, d'une époque à l'autre. Mais les spécificités ont le plus souvent subsisté, et ces diversités traversent les États-Nations eux-mêmes et leurs frontières arbitraires, résistant dans la plupart des cas aux centralisations niveleuses.

L'Europe de la culture, c'est donc une Europe des cultures. Toutes sont dignes d'intérêt. La nôtre, la culture française-wallonne (ou wallonne-française), nous est particulièrement chère. Comme les autres, elle est menacée. Elle est fragile. Comme la culture en général. Comme les cultures, toutes en particulier. Elle est sujette aux agressions consécutives à l'abaissement politique de l'Europe et à l'hégémonie croissante de l'argent et de la déesse rentabilité. La sinistre uniformisation des modes de vie et des mœurs, la « standardisation » universelle et apatride, le snobisme de l'américanisation dégradent les langages, les arts de vivre, et par là les rapports humains et sociaux. Si telle est bien notre analyse, on ne s'étonnera pas que les futurs élus européens du FDF-RW s'emploient à promouvoir une politique européenne de la culture dont l'objectif premier serait de sauvegarder les diversités du patrimoine européen. En priorité, le FDF-RW proclame sa volonté de défendre et de promouvoir la langue et la culture françaises en Europe. Nous réaffirmons la volonté de la Communauté Bruxelles-Wallonie d'agir, en tant que communauté européenne appartenant à la culture et à la civilisation françaises. Si l'appartenance française de Bruxelles ne fait plus aujourd'hui de doute, en ce qui regarde la Wallonie, c'est depuis sept cents ans qu'elle a adopté tout naturellement cette langue de haute culture qu'est le français. « Depuis le XIII^e siècle, écrit le professeur Félix Rousseau, sur le plan culturel, il n'existe aucune frontière entre la Wallonie et la France... Possédant le français comme langue de culture, les Wallons ont profité de sa fortune prodigieuse, de son prestige incomparable, de son rayonnement immense dans le monde. Voilà le fait capital de l'histoire des Wallons sur le plan culturel. »

L'Europe ne peut être seulement une union douanière ou une association politico-administrative. Elle doit protéger et promouvoir ses langues et ses cultures. Elle trouvera un ciment populaire dans une politique culturelle, qui lui fait aujourd'hui défaut.

Le FDF-Rassemblement Wallon dit non à un super-État européen unitaire et jacobin. Voilà pourquoi, en vertu de l'idée fédéraliste qui reconnaît, organise et associe les diversités, nous suggérons qu'à partir du futur Parlement européen soient reconnues et organisées les communautés culturelles d'Europe. Il faut que puisse se développer une politique de coopération entre régions et nations appartenant à une même culture, à une même langue. Il faut que puissent se conclure des accords entre régions de culture différente. Et pourquoi ne pas imaginer que le Parlement européen crée en son sein des sections culturelles, des groupes communautaires auxquels adhèreraient les élus, en fonction de leurs appartenances linguistico-culturelles, sans tenir compte des allégeances partisans ou étatiques ? Ces sections pourraient susciter des agences culturelles dotées de véritables moyens d'action politiques et budgétaires. Elles pourraient s'intéresser à :

- la défense de la langue et sa diffusion ;
- l'organisation de son enseignement dans d'autres régions ou hors d'Europe ;
- la coopération en matière de radio, de télévision et de presse écrite ;
- l'établissement d'un marché commun de l'édition, de la production cinématographique, *etc.* ;
- la coopération en matière d'enseignement et d'éducation permanente ;
- la coopération avec les communautés culturelles sœurs à l'extérieur de l'Europe ;
- la protection du patrimoine architectural et urbanistique ;
- l'accueil des immigrés et des ressortissants d'autres communautés culturelles.

Au niveau de l'ensemble de l'Europe, il faudra simultanément pratiquer une forte décentralisation en ce qui regarde les mises en œuvre des politiques culturelles (création, animation, participation...) et s'orienter vers certaines harmonisations (taux de TVA, vers le bas, sur les œuvres d'art, droits d'auteurs, statut des artistes...) Enfin, une Europe des cultures ne peut être une Europe des seules grandes cultures de diffusion internationale. Avec la Déclaration de Bordeaux adoptée en 1978 par la Convention du Conseil de l'Europe sur les problèmes de la régionalisation, nous croyons que « la promotion des cultures minoritaires ou spécifiquement régionales contribue à la construction d'une Europe qui respecte ses diversités. La recherche d'un développement équilibré entre les régions ne peut en aucun cas se limiter au développement économique et social. La culture elle-même est un facteur essentiel du développement régional en général ».

TV5 Monde poursuit sa mue, son président-directeur général fait le point sur les projets du groupe

En marge du MIP-TV de Cannes, Yves Bigot, le président-directeur général de la chaîne francophone, a fait le point sur les projets du groupe qui s'est récemment lié à Monaco, par Mathieu Faure mfaure@nicematin.fr, 19/4/2022

Dans le sillage des mastodontes mondiaux de la télévision, CNN, BBC, TV5 Monde, chaîne née en 1984, suit le rythme puisque la chaîne de télévision généraliste francophone internationale (elle est détenue conjointement par des sociétés audiovisuelles publiques de France, de Belgique,

de Suisse, du Canada, du Québec et de Monaco depuis peu) touche plus de 440 millions de foyers à travers le monde. En marge du MIP-TV cannois qui s'est tenu début avril, le Président-directeur général de la chaîne, Yves Bigot, a fait le point sur la situation actuelle du groupe alors que sa chaîne thématique jeunesse, Tivi5, qui fête ses dix ans d'existence aux USA, est la 6^e en Afrique subsaharienne et vient d'être lancée sur le monde arabe.

Quels sont les axes de TV5 Monde ?

La promotion de la francophonie et de ses valeurs, l'apprentissage et l'enseignement du Français et, enfin, la garantie d'apporter une information fiable et vérifiée.

Quelle est votre audience ?

Il y a un tronc commun sur la grille de programmes et ensuite il y a des questions de droits qui diffèrent en fonction des continents, notamment sur les droits sportifs. En Afrique, la chaîne est gratuite et sur nos dix plus grosses audiences dans le monde, huit sont en Afrique, les deux autres sont en Roumanie et en Inde. On a trois rédactions à l'étranger : Hong Kong, Panama et Los Angeles, tout le reste est géré depuis Paris.

Quelle est la position de TV5 Monde au Mali avec la situation délicate ?

Il y a un lien affectif avec la chaîne, elle a été lancée il y a trente ans et ça a été pendant longtemps la seule chaîne internationale publique, c'est plus fragile qu'avant, tout comme en Guinée et au Burkina Faso, deux autres pays en crise. Mais on ne représente pas que la France puisque l'on est affilié avec la Belgique, la Suisse, le Canada et Monaco. On représente avant tout la Francophonie. On est une chaîne culturelle avant tout, on n'est pas un canal d'information uniquement. On propose des films, des séries, notamment sur notre plateforme gratuite tv5monde.plus.

Quid de la Russie ?

On a le même souci que tout le monde, la loi adoptée par la Douma le 2 mars, qui menace de 5 à 15 ans de prison les médias qui contredisent la version officielle du Kremlin, fait que l'on a dû cesser notre distribution auprès de nos deux opérateurs russes, ce qui représente 15 millions de foyers. On ne conserve que notre diffusion satellitaire, qui ne couvre qu'un million de foyers russes.

On a une chance, notamment, dans cette crise russe, c'est que toutes les positions internes à TV5 Monde soient sur la même longueur. On ne savait pas comment la Suisse et Monaco allaient s'aligner vis-à-vis de la posture occidentale. Tous nos états sont sur la même ligne politique, mais comment aurions-nous traité l'information si au sein même de la chaîne, certains avaient des positions diamétralement opposées ?



La romancière tunisienne francophone, Monia Mouakhar Kallel, à La Presse : « C'est vers ma mère que j'aspire en écrivant... »

par Ridha Bourkhis

Toute une époque bien tunisienne, de combat pour la libération nationale, de rêves d'indépendance et d'appels, encore informes et timides à l'émancipation de la femme, est finement écrite dans le roman de Monia Mouakhar Kallel, en même temps que l'histoire de l'amitié singulière et solide de deux cheikhs zitouniens et de deux familles liées par le « Maktoub » et le mariage...

Monia Mouakhar Kallel est professeure de l'enseignement supérieur et chercheuse en littérature française à l'université de Tunis. Avant d'atterrir, il y a peu, dans le domaine de la création romanesque, elle a publié de multiples articles et quelques essais dont *Flaubert et Sand. Le roman d'une correspondance* (éd. Textuelles). *Cheikhs en confidences*, édité à Tunis par Arabesques, en 2020, et dont nous avons déjà rendu compte (*La Presse de Tunisie* du 27 février 2021), est son tout premier roman, mais son souffle aisé et son écriture souple et radieuse portent à croire qu'il ne sera pas son dernier. Son entrée, pourtant discrète et sans tapage, dans l'univers des romanciers tunisiens francophones a eu un accueil plutôt favorable, qui l'aurait peut-être décidée à aller de l'avant dans cette prometteuse écriture romanesque en langue française. Langue qui constitue, depuis de nombreuses années, l'objet et l'outil de ses enseignements universitaires et dont elle a fait récemment, non sans beaucoup de passion et de brio, son idiolecte littéraire, sans qu'elle ne soit excessive ou sectaire dans sa francophonie créatrice et bien nourrie de culture arabe transparaissant par exemple à travers tous ces « mots, proverbes, chansons, dictons arabes qu'elle a, dit-elle, injectés dans son *Cheikhs en confidences*, le plus souvent sans traduction, sans explication dans un glossaire ou notes de bas de page ».

***Cheikhs en confidences* est votre primeur. Vous l'avez écrite en français. Que représente, en fait, pour vous cette production littéraire dans une langue étrangère ou dite « seconde », qui n'est pas, en tout cas, votre langue maternelle : un choix délibéré ou juste un plaisir, celui par exemple d'une enseignante de français à un haut niveau ?**

J'ai, en effet, publié un roman en français et je suis sur le point d'achever un essai dans la même langue. C'est pour vous dire que le français est la langue dans laquelle j'ai choisi de m'exprimer, de donner forme à mes idées et mon ressenti. Quand j'écris, c'est moins la question de la langue que je me pose ou à laquelle je me heurte que celle du langage : comment habiter les mots, se les approprier, les plier à mes propres rêves, exigences... La notion de « langue étrangère » devient, par conséquent, secondaire, voire obsolète. La langue de Voltaire et de Baudelaire est pour moi un choix même si, à la base, ce choix est lié à des facteurs exogènes – ma formation francophone notamment – et même si je vois bien, qu'au niveau de la réception, un livre en français a de plus en plus de mal à faire du chemin en Tunisie.

Certains ont quand même tendance quelquefois à penser qu'écrire en français permettrait à la création littéraire d'avoir un lectorat tunisien plus large, plus cultivé ou plus ouvert ?

L'impact du livre sur le public ? Si je n'ai aucun doute sur les bienfaits de la lecture, je reste dubitative sur le lien entre la langue de l'écriture et le profil du lecteur. Pourquoi un écrit en français créerait-il « un lectorat plus cultivé ou plus ouvert » qu'un écrit en arabe ou toute autre langue ? Indépendamment des langues, il y a les bons et les mauvais livres, les écrivains et les écrivains (comme dit Roland Barthes). Je trouve que le roman tunisien en arabe se porte très bien, se renouvelle, fond et forme, il s'ouvre sur la littérature mondiale et « ouvre » une infinité d'univers... Et puis, cultiver et/ou instruire, est-ce vraiment le rôle de l'écrivain moderne ou son souci premier ? Je pense que, de nos jours, la littérature se veut plus une « invitation au voyage » qu'un guide dans ce même voyage.

Au-delà des frontières de la Tunisie, les écrits littéraires en langue française ont-ils beaucoup de chances de bien circuler et d'« inviter » à ce beau « voyage » qu'est donc la littérature ?

Il ne fait aucun doute que, pour le livre francophone, le problème du lectorat se pose d'une manière particulièrement aiguë. Le marché est étroit en Tunisie et, au-delà des frontières, les productions ont peu de chance de bien circuler, pour de multiples raisons (marché saturé, manque de réseautage, difficulté de la coédition, persistance de certains clichés relatifs à la faiblesse de la littérature tunisienne par rapport à la littérature algérienne ou marocaine...) Heureusement que la visibilité (dans et hors de son pays) et l'apport (matériel ou moral) du livre ne constituent qu'un aspect de l'écriture. Le restrictif ici ne signifie nullement la minoration, il n'y a pas plus gratifiant que de se faire lire et de « toucher » le monde francophone, mais je pense que les écrivains tunisiens sauront s'accommoder, comme ils l'ont toujours fait, de cette situation d'autarcie, les motivations de l'acte scriptural (au sens de Leiris) étant bien plus profondes. De plus, l'écrivain francophone n'est pas dans une opération de calcul, ni en situation de concurrence avec la littérature française d'un côté, la littérature tunisienne arabophone d'un autre.

En ce qui vous concerne, vous spécialement, écrire vos textes directement en langue française vous donne-t-il plus de chances que la traduction (de l'arabe en français) d'entrer en communication avec des lecteurs français et francophones et d'échanger avec eux ? Je peux vous assurer que pour mon premier roman *Cheïkhs en confidences*, j'ai eu des échanges très riches et enrichissants (pour moi). Les lecteurs francophones, tunisiens et français, ont relevé les mots, proverbes, chansons, dictons arabes que j'ai « injectés » dans mon texte, le plus souvent sans traduction, sans explication dans un glossaire ou note de bas de page. Ce « risque » (selon l'expression de mon éditeur) que j'ai pris, a été apprécié par certains, vilipendé par d'autres, mais tous y ont vu un croisement de deux univers, un « dialogue » entre deux langues et deux cultures. « Tes mots en arabe me résistent comme tes personnages nationalistes ont résisté au colonisateur », m'a écrit une amie française en précisant qu'elle a dû « googler » pour

comprendre certains passages. Ce genre de remarque m'encourage à continuer, essayer de faire parler les langues.

Certains analystes de la relation auteur maghrébin-langue française pensent parfois qu'on se sent « aliéné », c'est-à-dire étranger à soi-même, quand on écrit dans une langue, le français par exemple, qui n'est pas celle de sa vie réelle de tous les jours, de son quotidien, en dehors de la création littéraire ? Vous arrive-t-il d'éprouver ce sentiment ? Personnellement, je ne me sens pas aliénée. Au contraire. C'est jubilatoire même. De toutes les manières, la langue écrite n'a presque rien de commun avec la langue « de tous les jours ». On écrit toujours dans une langue autre. De ce point de vue, l'écrivain francophone et l'écrivain français (tout comme l'écrivain anglophone par rapport à l'écrivain anglais) sont dans la même situation. Ils usent des « mots de la tribu » (Mallarmé) pour inventer leurs propres langages, s'inspirent du « discours social » (Marc Angenot) pour le subvertir, le libérer des clichés, dogmes, lieux communs...

Excusez-moi de revenir sur de vieilles questions qui ne cessent de se poser, même si la francophonie littéraire a déjà abattu du chemin : Albert Memmi soutenait dans son célèbre *Portrait du colonisé*, comme d'ailleurs d'autres connaisseurs de la relation langue-affect, que c'est dans la langue maternelle que « se libèrent la tendresse et les étonnements » et que siège la « plus grande charge affective ». S'il est vrai, donc, que toute votre subjectivité personnelle ou votre affect sont naturellement coulés dans votre langue maternelle qui est l'arabe ou plutôt le dialecte tunisien, quelle chance vous reste-t-il, en tant qu'écrivaine francophone, de pouvoir les puiser dans une langue étrangère qui n'est pas, psychologiquement, effectivement, intimement attachée à votre âme et à votre esprit ?

Je ne crois pas au binarisme hérité des représentations manichéennes et de l'imaginaire religieux, chrétien et musulman surtout. Le clivage corps/âme, raison/sentiments ou affects, est certes théorisé depuis bien longtemps et expliqué par de nombreux savants (tous domaines confondus). Mais personnellement, je ne le ressens pas ainsi, quand j'écris s'entend. Je me vois et me fais un individu au sens premier d'indivis. J'essaie, à partir d'une langue dont je connais (plus ou moins) le fonctionnement, de faire parler mon corps, mon rythme, mes « palpitations » et les pulsations de mes pensées intérieures. Ma structure physique, psychique, mentale, culturelle ignore donc ces clivages. De plus, je me suis toujours demandée ce que signifie l'expression « langue maternelle ». Les langues ne sont-elles pas toutes des langues du père ? En quoi l'arabe littéraire incarne-t-il l'identité de ma mère, elle qui ne l'a jamais étudié et encore moins parlé. C'est d'ailleurs vers elle (ma mère) que j'aspire en écrivant, c'est son parler exclu de tous les systèmes linguistiques que je tente de retrouver. Je ne suis pas d'accord avec Albert Memmi qui s'appuie sur une vision cérébrale ou académiste du monde et du langage. Je ne pense pas qu'il y ait une langue pour l'émotion et une autre pour la réflexion. L'écrivain porte en lui un univers et la

langue est un outil pour l'exprimer et le partager avec les lecteurs. La « chance » ou le miracle, c'est d'y arriver.

Permettez-moi d'insister encore un peu sur cette question problématique : dans *Portrait du colonisé* précité, Albert Memmi écrivait que « le bilinguisme colonial n'est ni une diglossie où coexistent un idiome populaire et une langue de puriste, appartenant tous les deux au même univers affectif, ni une simple richesse polyglotte, qui bénéficie d'un clavier supplémentaire mais relativement neutre ; c'est un drame linguistique » (Paris, Payot, 1973, pp. 136-137). Pensez-vous qu'en Tunisie, nous pourrions encore parler de ce « drame linguistique » ? D'après votre expérience d'écrivaine francophone, écrire en français aujourd'hui risque-t-il vraiment de nourrir ce « drame » ou, au contraire, favorise-t-il la création littéraire en l'ouvrant aux autres et en lui évitant de s'enfermer sur elle-même, de se fermer aux autres ?

On doit au grand Albert Memmi l'une des plus belles, sinon la plus magistrale étude sur les portraits du colonisé et du colonisateur (qui sont à la fois opposés et ressemblants). Cette étude, comme l'a montré la critique, s'est nourrie du vécu de l'auteur et de son statut sociopolitique, ni tout à fait colonisé ni tout à fait colonisateur. Le « Juif » était perçu comme l'autre en Europe et en Tunisie (avant la colonisation et surtout après l'Indépendance). La réflexion d'Albert Memmi (dont la mère parle le judéo-arabe) sur le « drame linguistique » gagnerait à être contextualisée. Chez lui, elle renvoie à la situation du colonisé qui se heurte à la surdité du colonisateur et au positionnement de l'écrivain juif-tunisien (vivant et publiant en France) dans l'institution littéraire, et au risque de se voir condamné (ou réduit) à l'imitation ou la singerie de la culture dominante.

Pour moi, les choses se présentent différemment, je ne suis ni dans l'écartèlement identitaire, ni dans les affres de l'acculturation. Si « drame » il y a, il est dans le sens de création, ou d'événement qui a toujours une dimension subversive, transgressive, tragique. « La littérature est une tragédie ou elle n'est pas », selon le grand Mahmoud Messadi.

D'après votre fréquentation du milieu des écrivaines tunisiennes et vos constats, celles-ci ont souvent tendance à affectionner plutôt la langue arabe, et à s'en servir dans leurs créations littéraires, ou à lui préférer la langue française ? Pourquoi, d'après vous ?

Je ne crois pas que les femmes diffèrent des hommes dans le choix de la langue de l'écriture parce que celle-ci est un moyen, un médium, et parce que plusieurs facteurs interviennent dans cet engagement, le hasard, l'histoire, la trajectoire de vie entrent en ligne de compte. L'essentiel est ce que vous allez faire de ce matériau linguistique, comment vous allez construire votre propre demeure et la partager avec les autres. Je rejoins Fawzia Zouari (Prix Comar d'or 2016) qui dit : « La langue française est mon pays ».

Voici une autre question assez délicate qui a été déjà posée à d'autres écrivaines tunisiennes et qui sera au centre du prochain congrès de « L'Association des créatrices arabes », à Sousse, les 12, 13 et 14 mai prochain : serait-il vrai que lorsqu'il s'agit pour l'écrivaine tunisienne de parler des tabous sexuels, de la passion amoureuse, des choses du corps, du Sacré ou de certaines traditions patriarcales, elle tend à écrire plutôt en français où elle s'exprimerait peut-être avec plus de liberté et sans s'autocensurer ?

Il a été dit que les femmes investissent la langue française, car elle leur permet de contourner les tabous (de tout ordre) et de soulever les questions qui fâchent ou choquent, le matériau sémiotique et la logique épistémique se prêtant d'emblée à la libre parole. La littérature occidentale est, en effet, le lieu où s'opère la déconstruction du système patriarcal et des vieux rapports Masculin/Féminin par la valorisation de l'expérience et de la grammaire du corps. Mais la littérature tunisienne n'est pas en reste. Les publications actuelles sont en train d'opposer un cinglant démenti aux différences qu'on établit entre les livres en arabe et en français, lecture due à un (double) mythe selon lequel la littérature « reflète » la réalité, et la langue est un code, ou un vêtement prêt à porter. Non seulement les écrits de femmes (et d'hommes) arabophones sont en plein essor, mais ils abordent des sujets audacieux dans des langages nouveaux, transgressifs, qui n'ont rien à envier aux plumes françaises ou francophones les plus incisives.

Pour finir, certains critiques littéraires et universitaires tunisiens aiment classer la production littéraire des femmes tunisiennes sous l'étiquette de « littérature féminine ». En votre qualité de femme, d'écrivaine, de spécialiste de littérature à l'Université, mais aussi de lectrice d'écrits produits par des Tunisiennes de tous les âges et de toutes les générations, pensez-vous qu'il serait pertinent et utile de parler de « littérature féminine » en Tunisie, par opposition à une autre littérature qui serait, elle, « masculine », ou en complémentarité avec elle ? Pourriez-vous argumenter votre point de vue ?

La question de la « littérature féminine » est l'une des plus vieilles questions et des plus discutées aussi bien par les écrivain.e.s que par les critiques. Au XIX^e siècle, qui a vu émerger les premières figures féminines dans le monde de l'écriture, de l'édition et du journalisme – monde réservé jusque-là aux hommes – la catégorie de la « littérature féminine » a été posée dans un cadre générique et génétique. En s'appuyant sur la distinction entre la femme, un être de sentiments, et l'homme, un être de raison, et tirant profit de la polysémie du mot « genre » (biologique et littéraire), les critiques ont développé la thèse qu'il existe des genres masculins (le théâtre, la poésie, l'histoire...) et des genres féminins (la lettre, le roman sentimental, la poésie élégiaque, les contes...)

Mais, le débat a dépassé ce cadre. Les nouvelles théories critiques et l'approche du genre ont déconstruit le mythe du « genre des genres » comme l'appelle Christine Planté, et la notion même de catégorisation en littérature qui a été à l'origine de nombreuses supercheries et erreurs de jugements (l'exemple le plus souvent cité est celui des *Lettres portugaises*). Les recherches

effectuées sur des corpus aussi larges que variés ont montré que les femmes n'écrivent pas de la même manière ni différemment des hommes, et que l'identité littéraire n'est nullement déterminée par la dimension biologique. Des chercheur.e.s ont avancé l'idée que l'écriture des femmes se distingue par certains thèmes, motifs, ou goûts (l'oralité ou « l'oraliture », note Béatrice Didier). Mais ma fréquentation des écrits de femmes, françaises ou francophones, tunisiennes ou autres, me laisse très dubitative sur toutes les formes et critères de classification. De la même manière que je ne vois aucun lien entre les univers de Marguerite Duras et ceux de Marguerite Yourcenar, j'ai du mal à classer dans la même rubrique les romans de Emna Ben Hadj Yahia et Azza Filali ou Faten Fezâa (la nouvelle star, même si c'est en arabe dialectal). Bonne chance !

Les langues dominantes : attitudes à leur égard.

NDLR : *Une correspondance entre de hauts fonctionnaires italiens ayant travaillé dans les institutions européennes et notre ami Charles Durand, scientifique militant contre l'hégémonie de l'anglo-américain. Ils prennent à témoin le linguiste français Claude Hagège et le président québécois d'Impératif français. Tous les cinq sont membres du Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF). Le message en italien à l'origine de cet échange concerne l'annonce par Charles Durand de la publication d'une série de vidéos sur le français, montée avec le président d'Impératif français au Québec. Cette série figure sur notre site www.avenir-langue-francaise.org A. S.*

De Charles Durand à Giovanni Nastri/ Les langues dominantes, jeudi 5 mai 2022.

Bonjour, Bien sûr, toutes les époques ont eu leur langue dominante ; mais encore faut-il nuancer ce propos selon les époques et les zones géographiques. La pensée occidentale se croit universelle et, effectivement, depuis 1945, une grande partie du monde a fortement copié l'occident, tout au moins jusqu'à récemment. Cependant, j'ai eu la chance de vivre en Asie durant un temps non négligeable (Japon et Vietnam) et, lors de mon séjour au Japon, j'ai passé pas mal de temps à étudier le japonais et aussi la langue japonaise utilisée en mathématiques et en sciences. Dans ce domaine, c'est la langue chinoise qui a donné toutes ses bases au japonais et elle domine largement encore dans la mesure où il faut utiliser les caractères chinois à l'écrit que les Japonais nomment KANJI.

Je me souviens avoir assisté à l'université de Tsukuba à une présentation faite en anglais par un professeur chinois à propos de son travail de recherche. À un moment donné, la communication ne passait plus et un professeur japonais, qui, lui, avait compris de quoi il s'agissait, est allé au tableau pour écrire le terme en kanji(s) qui était la désignation écrite exacte du sujet À LA FOIS en japonais et en chinois. Toutefois, les prononciations chinoises et japonaises sont totalement différentes et, à l'oral, il n'y a pas de compréhension mutuelle, ce qui expliquait l'obligation d'écrire en kanji.

À partir de ce moment-là, j'ai compris que l'anglais, en tant que langue scientifique pour la communication entre Asiatiques, était aussi adapté qu'une clé à section carrée l'est pour visser un boulon à section hexagonale. C'est une aberration.

Lors de mon séjour au Vietnam, j'ai eu la chance de rencontrer et de pouvoir discuter avec un ancien membre d'une commission de remise à niveau du vietnamien qui se tint au Nord-Vietnam peu après le départ des Français, en 1954. Il s'agissait de créer des mots vietnamiens dans les domaines scientifiques et techniques pour remplacer les mots français équivalents qui étaient

jusqu'à-là utilisés par les Vietnamiens. Les spécialistes qui participèrent à ces commissions de remise à niveau de la langue vietnamienne devaient impérativement connaître le latin et le chinois. Le latin, ainsi qu'un peu de grec, pour décortiquer l'étymologie des mots français à traduire et convertir ces mots dans leurs équivalents chinois et, enfin, récupérer leur translittération vietnamienne qui utilise un alphabet latin légèrement modifié, legs du jésuite Alexandre de Rhodes et de la colonisation française. Il ne faut pas oublier que, jusqu'au début du XX^e siècle, le vietnamien qui, comme le chinois, est une langue monosyllabique, s'écrivait en caractères chinois. Tout ceci pour dire que l'influence du chinois, dans toute l'Asie orientale, a été colossale.

Vous êtes sans doute au courant que le français au XVIII^e siècle eut un rôle analogue quand Frédéric II de Prusse invita Voltaire qui alla aussi en Russie à la cour de Catherine II. C'est l'époque où l'Académie de Berlin fonctionne en français. Plus tard, Léon Tolstoï rédigea la moitié de son œuvre littéraire en français mais, bien avant cela, votre compatriote Marco Polo, au XIII^e siècle, rédigea en français les comptes rendus de son voyage en Chine alors que la langue italienne existait déjà depuis belle lurette. Le rôle du français comme langue internationale de culture à ces époques n'est pas le résultat de conquêtes militaires ou d'un impérialisme linguistique quelconque de la part de la France. Ce rôle fut équivalent à celui du grec ancien dans le monde romain même si Rome, à cette époque, avait déjà conquis la Grèce.

L'anglais est-il à notre époque dans une situation analogue ? Vivons-nous à l'époque de la *Pax Americana* ? Non, absolument pas. En fait, ce serait plutôt le contraire puisque, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis ne laissent derrière eux que misère et destruction plus quelques millions de morts en prime. Destructures physiques bien sûr, mais aussi destruction des cultures. J'ai la chance, à 73 ans, d'avoir assez de recul pour pouvoir comparer le niveau de créativité de mes compatriotes français lorsque j'étais enfant à ce qu'il est devenu maintenant. Je compare les réalisations françaises vers 1960 dans le domaine culturel et aussi en sciences et en technologie avec les réalisations récentes. L'américanisation de la société française s'accompagne d'une perte d'esprit critique qui a abouti à un système politique où les Français ne décident plus de rien de ce qui les regarde directement. Je mesure le gouffre existant entre la qualité des programmes télévisés des années 60 et leur actuelle médiocrité. Les Français contemporains ne maîtrisent plus leur langue et, par conséquent, ne réalisent plus que des œuvres puérides et sans valeur dans le domaine culturel. Quant aux domaines techniques et scientifiques, ils se sont installés dans la position de suiveurs des Anglo-Saxons. Plus particulièrement, la volonté délibérée des États-Unis de détruire de l'intérieur les pays européens n'a pu se réaliser que grâce au soutien et à l'action de milliers de collabos stipendiés par diverses agences non gouvernementales étatsuniennes pour la plupart. Cette volonté de destruction s'est appliquée grâce aux médias et au système éducatif pour faire de nous des petits colonisés sans envergure et transformés en suiveurs zélés de l'idéologie et des politiques étatsuniennes. Rien à voir avec le rayonnement de la Grèce antique dans le monde romain. Rien à voir avec le rayonnement de la Chine en Asie orientale avant les périodes coloniales. Rien à voir avec le rayonnement du français dans toute l'Europe du XVIII^e siècle !

Voilà pourquoi j'ai entrepris de combattre les volontés hégémoniques des États-Unis dont la langue est véritablement, avec le dollar, le fer de lance, par le biais des vidéos que j'essaie de publier sur le site québécois d'*Impératif français*. Dans les vidéos sur lesquelles je travaille actuellement, je me focalise sur l'anglais comme facteur d'OCCULTATION des sciences non anglo-saxonnes alors que, généralement, la publication en anglais est considérée par les imbéciles comme facteur devant assurer sa diffusion. J'espère que vous pourrez bientôt en prendre connaissance dans la mesure où l'administrateur du site d'*Impératif français* voudra bien les publier selon le calendrier prévu ! Bien cordialement. **Charles X. DURAND**

Brèves

« Une aide bienvenue pour nos associations qui font des procès pour non-translation de termes étrangers courants en français, échappant aux travaux des commissions de terminologie précisément parce qu'ils sont très courants, comme « pain » et « maison ». Nous ne perdrons plus de procès de ce genre. » A. S.

Nouveauté FranceTerme Dictionnaires

Le site FranceTerme a fait paraître la décision du 2 juillet 2021 portant approbation des termes, expressions et définitions du *Dictionnaire de l'Académie française* et du *Trésor de la langue française* comme références terminologiques officielles dans le cadre de l'application de la loi du 4/8/1994.

Voir le site de *FranceTerme* à l'adresse :

<http://www.culture.fr/Ressources/FranceTerme/Recommandations-d-usage/Decision-dictionnaires-de-langue-francaise-de-reference>

Un des écueils de l'application de l'article 14 de la loi du 4 août 1994 concerne l'exigence d'une terminologie officielle à opposer à l'emploi d'expressions ou de termes étrangers. Les commissions de terminologie ne peuvent anticiper la création débridée de noms de services ou de slogans en langue étrangère et éditer une terminologie officielle pour chaque cas.

La possibilité d'opposer "un terme ou une expression de même sens" contenus dans les dictionnaires de référence doit permettre de lutter plus efficacement contre l'emploi d'expressions ou de termes étrangers. Ainsi, par exemple, l'expression complète *The best in the world* aurait pu échapper à une traduction officielle et éviter ainsi la censure. Avec la décision officielle de nommer des dictionnaires faisant référence, nous pouvons maintenant faire valoir que les mots "meilleur" et "monde", trouvés dans les dictionnaires de référence, ont bien le même sens que les termes étrangers, et doivent donc légalement remplacer ces derniers. Une lacune bien gênante se trouve ainsi comblée.

Nous nous heurterons sans doute encore à des termes "angloïdes" (comment traduire *deepomatics* du ministère des Armées ?), mais j'estime que cette décision du 2 juillet 2021 représente un progrès important pour l'application de la loi du 4/8/1994 dans les services publics.

Marceau Déchamps, secrétaire général adjoint *Défense de la langue française*

La Communauté de l'Afrique de l'Est ajoute le kiswahili et le français comme langues officielles, par Xinhua 28/4/2022

Le Conseil sectoriel de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) sur l'éducation, la science et la technologie, la culture et les sports (SCESTCS) a adopté une feuille de route pour la mise en œuvre du kiswahili et du français comme langues officielles du bloc.

Un communiqué publié par le siège de la CAE à Arusha, ville du nord de la Tanzanie, indique que le SCESTCS a adopté la feuille de route lors de sa 17^e réunion qui s'est tenue à Dar es Salaam, la capitale économique de la Tanzanie.

L'adoption de la feuille de route pour l'utilisation du kiswahili et du français comme langues officielles du bloc fait partie de la mise en œuvre de la directive du 21^e sommet des chefs d'État

de la CAE, qui a adopté le kiswahili et le français comme langues officielles de la CAE, peut-on lire dans le communiqué. Actuellement, la CAE utilise l'anglais comme langue officielle.

Le SCESTCS a exhorté le secrétariat de la CAE à mettre en œuvre rapidement ces feuilles de route et à entreprendre le renforcement des capacités et autres exigences nécessaires pour faciliter l'utilisation de ces langues dans les activités officielles du bloc régional, précise le communiqué.

Les États membres de la CAE sont le Burundi, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda et la République démocratique du Congo. (Rédacteurs : Ying Xie, Yishuang)

Courrier des lecteurs

Deux rectificatifs de **Francis Gandon** aux articles de **Marie-Hélène Verdier** et de **Jean-Pierre Brun** publiés dans notre n° 76 de mars 2022 :

1) *Participe passé* (M.-H. Verdier), Voltaire écrit : « Clément Marot a rapporté deux choses d'Italie : la vérole et l'accord du participe passé. Je pense que c'est la deuxième qui a fait le plus de ravages. » En réalité la règle ne s'applique, en italien, que si le complément d'objet antéposé est un pronom personnel (et non un substantif). On dira ainsi : "l'ho vista" (je l'ai **vue**), mais "la ragazza que ho visto" (littéralement, la fille que j'ai **vu**). Il semble donc que Marot ait indûment généralisé la règle en français.

2) *Jarry* (lettre de J.-P. Brun). L'auteur d'*Ubu roi*, on le sait depuis peu, n'est pas Jarry, mais un groupe de lycéens rennais. Jarry est bien, en revanche l'auteur des *Ubu* suivants : *Ubu cocu*, *Ubu sur la butte*, *Paralipomènes d'Ubu*, *le Bain du roi*... Cordialement,
Francis Gandon

NDLR : Tous nos lecteurs sont invités à suivre l'exemple ci-dessous...

Lettre d'**Alfred Gilder**, ancien haut fonctionnaire à Bercy, membre du *Haut Conseil (HCILFF)*, à l'*Association des Anciens Élèves de l'ENA (AAEENA aaeena@info-ametis.cnp.fr)*, mai 2022 :

Mesdames, messieurs,

Le français est – jusqu'à nouvel ordre – la langue de la République (article 2 de la Constitution). À cet égard, les hauts fonctionnaires et les anciens grands serviteurs de l'État doivent donner l'exemple.

Or, votre lettre-circulaire comporte des anglicismes parfaitement inutiles.

Je vous prie donc de dire à l'avenir : notez la date (et non *save de date*), courriel (et non *e-mail*), envoi, diffusion ou publipostage (et non *mailing*).

Je vous en saurai gré. Bien cordialement, **Alfred Gilder**, ENA 79, écrivain.

Parutions signalées

Mon séjour dans la fosse aux lions de la politique belge de **Paul-Henry Gendebien**, 2021, Weyrich édition, B-Neufchâteau, commandable aussi à la Librairie du Centre Wallonie Bruxelles, rue Saint-Martin, Paris.

Il est temps que les Français s'intéressent enfin de plus près à ce pays européen géographiquement et culturellement si proche d'eux, qui fut aussi français pendant deux décennies, il n'y a pas si longtemps, et qu'ils connaissent si mal. Complexe français de Waterloo et prudent enfouissement des rêves de grandeur ?

Or, voici que Paul-Henry Gendebien nous y invite. Héritier d'une grande lignée de Belges, Wallon ardennais, député cofondateur du *Mouvement wallon* régionaliste, élu aussi au Parlement européen, puis diplomate représentant la *Communauté française de Belgique* auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie à Paris, créateur du Rassemblement Wallonie-France, il fait de ses mémoires non seulement un miroir tendu à ses compatriotes et une dissection de leurs problèmes, mais encore – très important pour nous Français – une présentation vivante et passionnante de ce qui interpelle la France en Belgique. Il est membre du *Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie*.

Il nous fait pénétrer dans le dédale de la politique belge, à partir de sa Wallonie, qui fut longtemps la région la plus industrialisée, dominante politiquement et culturellement, assise sur la langue française adoptée, depuis le Moyen Âge et les Ducs de Bourgogne, aussi par la bourgeoisie flamande, au point de devenir la langue maternelle très largement dominante à Bruxelles, qui est en Flandre. Longue frustration des flamandophones du peuple, dont la langue fut méprisée. Puis déclin en Wallonie des vieilles industries et de l'esprit d'entreprise. Sursaut remarquable de la démographie et du dynamisme de la Flandre. Aidée dans son rééquilibrage, puis, semble-t-il, favorisée par l'État belge. Situation actuelle : une Wallonie relativement bien plus pauvre que le nord flamand, devenue partiellement dépendante de la richesse flamande, tout en restant attachée au mythe de l'unité de la Belgique. Les Flamands dominant dans l'État et, dans la foulée de leur brillante *remontada* et de la pleine valorisation de leur langue, voire des excès ethnistes de leur « *Walen buiten* » (dehors, les Wallons !), s'orientent vers une indépendance les débarrassant du « fardeau wallon », méprisé à son tour. Ils ont entraîné la Belgique et les Wallons dans un fédéralisme que Paul-Henry Gendebien qualifie ainsi : « Le grand malentendu : le fédéralisme est un aboutissement pour les partis wallons, une étape transitoire vers son émancipation pour la Flandre. » Pour lui, il y a bien un peuple wallon, mais non une nation ; les Flamands forment un peuple et une nation. D'où l'impossibilité, à ses yeux, de « réussir une omelette belge avec un œuf dur flamand ».

Face à cette évolution, et pour résumer très grossièrement l'analyse de Paul-Henry Gendebien, l'auteur évoque la phase de la tentation belge, surtout wallonne, de s'attacher à l'idée de la « région d'Europe » rejoignant ainsi la conception européiste de « l'Europe des régions », bâtie sur l'effacement des États européens. Pour constater son caractère illusoire, tant pour la Belgique que – surtout – pour la Wallonie, dont il pense qu'elle ne serait pas viable par ses propres moyens, et qu'elle a, elle aussi, un « besoin de grandeur », dans une nation véritable, plus grande. Il cite Jules Destrée, qui écrivait déjà en 1912 au roi qu'il ne régnait pas sur une nation belge, mais sur deux peuples bien distincts et, en 1923, à propos des Wallons : « L'eussions-nous oublié, nous restons toujours un morceau de France ». D'où l'initiative qu'il prit, il y a 14 ans, de fonder le Rassemblement Wallonie-France (RWF). Ce parti réunio-nniste, de rattachement de la Wallonie à la France, a trouvé de valeureux soutiens en Wallonie, et quelques-uns en France,

notamment des Chevènement, Dorin, Myard, Séguin... Mais le soufflé est retombé. Notre amoureux invétéré de la France pense alors que cela adviendra un jour, mais dépendra bien moins des Wallons – et « naturellement » pas de la France à laquelle il s'interdit évidemment de faire appel ! – que de l'accession très vraisemblable de la Flandre à l'indépendance. Avec l'inconnue lancinante du sort de Bruxelles qui reste très largement francophone, malgré les grands efforts de défrancisation de la part des Flamands, et l'aide puissante de tous les Euro-atlantistes qui imposent l'anglais partout, surtout dans la capitale. Reste donc un « réunio-nisme de précaution »...

Une partie importante de ce livre sur la fosse aux lions porte sur la langue française et sur les quatre rôles qu'elle joue aujourd'hui « outre Quiévrain » : en Wallonie, à Bruxelles capitale, en Belgique, et dans les institutions de l'Union européenne. Ainsi, évidemment, qu'en France même, et dans le grand large de cette Francophonie que notre auteur connaît bien par sa mission au « Congo belge », par ses liens avec le Québec, la Suisse, les institutions de la Francophonie (OIF) au sein desquelles il a beaucoup œuvré à son siège parisien. Cet aspect particulièrement important méritera de faire l'objet de notre part d'un article spécial, car l'auteur y développe des analyses qui parlent au cœur des Français et de tous les Francophones. **Albert Salon**

Note : Je recommande à nos lecteurs la lecture complémentaire du livre très intéressant de Roger Dehaybe, Wallon de Liège, haut diplomate et universitaire belge, autre membre du *Haut Conseil international de la langue française et de la Francophonie*, dont ALF a publié la recension dans son bulletin n°73 d'avril 2021. Son titre : *Le choix de la Francophonie. Un parcours belge et international*, 2021, éditions du Cygne, Paris.

Assimilation – En finir avec ce tabou français, de **Lydia Guirous** (Éditions de l'Observatoire, 2021). Ancienne secrétaire nationale de LR chargée des valeurs de la République et de la laïcité, Lydia Guirous a écrit *Allah est grand, la République aussi* (Lattès, 2014) et *Ça n'a rien à voir avec l'Islam ?* (Plon, 2017).

Dans ***Assimilation***, Lydia Guirous plaide pour un sursaut salutaire de la République trop lâchement enlisée dans les accommodements sans fin avec ceux qui veulent la détruire. « Fière d'être française », elle appelle au combat courageux contre le séparatisme déjà profondément ancré, la tragédie maintenant installée dans les esprits et les cœurs d'une bonne partie de la jeunesse musulmane en France. Face au refus d'intégration, il faut exiger l'assimilation, que les gouvernements français ont eu le grand tort d'abandonner non dans la loi, mais dans les actes après la Deuxième Guerre mondiale. Car « assimilation », concept d'origine coloniale, a été à tort confondue avec négation ou rejet de ses origines.

Lydia Guirous cite Albert Camus et nous rappelle que « la France, c'est la langue française ». Elle appelle à la revaloriser pleinement dans son apprentissage par les adultes* immigrés, et surtout dans son enseignement de qualité aux jeunes, à refonder une grande école républicaine de l'exigence, de la rigueur, de la citoyenneté et de l'humanisme, à retrouver l'esprit des hussards noirs et du roman national. Là sont pour elle les clés du salut d'une France menacée d'éclatement. Foin de la repentance et de l'auto-flagellation, qui n'entraîne en fait que le mépris et le « toujours plus » de ceux que l'on croit amadouer. La colonisation ? Oui, certes... Mais, écrit Mme Guirous : « Si les pays colonisés avaient eu la possibilité de coloniser eux aussi, ils l'auraient fait. » Elle aurait pu ajouter qu'ils l'ont fait, tels les Indonésiens libérés du colon hollandais qui se comportent comme les pires des colonisateurs à l'égard des Papous de l'Irian Jaya (Papouasie). Idem pour la traite négrière, dont elle cite les plus importants et constants organisateurs et bénéficiaires orientaux.

« L'enjeu de l'assimilation des jeunes générations, les plus sensibles aux discours séparatistes et radicaux, se gagnera à l'école ». La République ayant un urgent besoin d'une narration empreinte de sacré, de mythes et de rêve, d'incarnation aussi dans des héros modernes à la suite des anciens

adoptés, Lydia Guirous demande, dans l'esprit du « roman national » à actualiser, de mettre en valeur la réussite de tant d'assimilés, venus de quartiers défavorisés. Identification par l'exemple : « oui, c'est possible », « accroche-toi, non ce n'est pas un pays raciste, il y en a d'autres qui y sont arrivés, regarde... »

Elle conclut : L'assimilation est le seul chemin qui nous mènera à l'unité et mettra en échec le séparatisme islamiste.

- L. G. : **Ce qui est dramatique, c'est qu'aujourd'hui, il est plus facile d'apprendre l'anglais que le français, en France, quand on est un adulte** » (NDLR : *Surtout quand on est une femme ! Albert Salon*)

